

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2022**

Le Conseil,

Présents :	F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente M. VERSLYPE, M. de SAINT MOULIN , L.Ph. BORREMANNS, C. DELHAYE, B. LECLERCQ, Echevins, H. DUBOIS, Président du CPAS, J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES , S. VOLANTE , D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE ARNOULD , P. PREVOT, B. VENDY , V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, N. DOBBELS , J. MARCQ, M. HACHEZ , M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ , J. RAUX, A. LAADI , A. VINCKE, B. TAMINIAU, Conseillers communaux, O. MAILLET, Directeur général.
------------	--

SÉANCE PUBLIQUE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée, ouvre la séance.

Y-a-t-il des personnes à excuser ?

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Je voudrais excuser Monsieur DESQUESNES qui est en mission parlementaire ainsi que Monsieur HACHEZ pour raison familiale. Madame VOLANTE devrait nous rejoindre mais elle, aussi, est en réunion à la Commission européenne.

Monsieur le Conseiller PREVOT :

Monsieur VENDY m'a signalé qu'il arriverait avec un peu de retard.

Monsieur le Conseiller FLAMENT :

Madame DOBBELS m'a demandé de l'excuser.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Vous avez reçu cet après-midi un point en urgence qui concerne l'adhésion à la centrale d'achat du Service Fédéral des Pensions (SFP) en vue de la constitution d'un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels de la commune – vote.

Etes-vous d'accord sur l'urgence ?

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Notre groupe est d'accord sur l'urgence, si ce n'est qu'on discutera du point en fin de Conseil communal

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

En même temps que le point "Plan oxygène", je veux bien qu'on le vote en fin de séance mais ce sera quand même dans la discussion parce que ça correspond aussi à des discussions qu'on a eues en commission préparatoire.

Monsieur le Conseiller BRILLET :

On votera en fin de Conseil.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Etes-vous d'accord pour l'urgence.

Merci

Monsieur le Conseiller LAMDOUAR entre en séance.

1. DT1 - DIRECTION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 MAI 2022 - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Y-a-t-il des remarques ?

Non, à l'unanimité, merci !

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article L 1122-16 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le projet du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 mai 2022;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article premier : d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 mai 2022.

Article dernier : copie de la présente délibération est soumise au Directeur général.

Mesdames PLACE, VOLANTE, LAIDI, BECQ et Messieurs de SAINT MOULN et VENDY entrent en séance.

2. DT2 - FINANCES - PLAN OXYGENE 2022-2026 - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT CRAC - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

On a eu une commission sur le sujet comme on l'avait dit parce que c'est quand même un point problématique qui va engager la Ville pour les 30 prochaines années et donc au niveau du Collège communal, on trouvait que c'était important de pouvoir avoir des discussions franches et transparentes avec l'ensemble des membres du Conseil communal car ça va au-delà de notre mandature. Donc nous avons eu une commission spéciale "Plan Oxygène" la semaine dernière où on a donné les informations qu'on avait à notre disposition jusqu'à présent et donc pour rappel ce plan est un projet qui a été mis sur pied par le Gouvernement wallon pour venir en fait en soutien aux villes qui sont en difficulté financière, nous, Soignies, nous ne le sommes pas mais les années futures se compliquent comme quasi pour toutes les villes et donc pour tous les pouvoirs locaux et donc ils ont fait passé en date du 18/11/2021, ce Plan Oxygène au niveau du Gouvernement wallon qui préconise un droit de tirage et qui demande au CRAC de pouvoir le mettre en œuvre. En date du 30/11/2021, on a reçu le montant qui avait été évalué par le Gouvernement wallon pour la Ville de Soignies qui était un droit de tirage de l'ordre de 38 millions d'euros et puis on a expliqué à la commission tout ce qu'il s'était passé avec le CRAC avec des échanges d'informations, de mails, tout ça a été transmis aux membres de la commission spéciale pour expliquer qu'on a eu quand même pas mal de relations avec le CRAC avec des chiffres, avec des informations qui n'ont fait qu'évoluer au fil du temps. Par exemple, en février 2022, le CRAC nous dit certains éléments qui doivent être retirés des 38 millions d'euros pour nous dire que le droit de tirage de Soignies est de 19 millions d'euros. Le 16 avril, ils reviennent vers nous en nous disant que ce n'est plus 19 millions mais 17.238.000 euros. Le 06 mai, ils viennent vers nous en nous disant pour finir vous n'avez pas droit au droit de tirage en 2022 et en 2023, vous ne pourriez prétendre qu'en 2024 parce qu'ils ne veulent pas qu'on y accède tant qu'on a des provisions au niveau budgétaire et donc vous n'avez plus droit qu'à un droit de tirage de 8.500.000 euros. Tout ça pour nous dire "rentrez dans la centrale d'achat, faites quand même l'acte au niveau de votre Conseil communal avant le 30 juin mais vous n'y aurez pas droit en 2022 dont vous ne devez pas faire de plan de gestion en 2022, c'est ça qu'on a comme information en date du 6 mai. En date du 31 mai, là, on a une autre information qui nous parvient du CRAC et ils nous reviennent en nous disant "tout compte fait vous n'avez pas droit à 8 millions mais vous avez droit à 21 millions et vous pouvez, non seulement, y prétendre en 2026/2025/2024 mais également en 2023 et 2022 mais ils disent pour se faire vous devez faire un plan de gestion", ce qui est totalement impossible parce que c'est quelque chose qui est quand même lourd pour notre Administration, un travail qui est conséquent pour nos directeurs généraux et directrices financières et donc ils sont directement revenus vers nous en disant que c'est totalement impossible de faire ça dans les délais impartis donc en 15 jours même s'il y a toutes des réunions qui se font et une amorce pour aller dans ce sens-là mais totalement irréaliste de le faire posément, ça doit être réfléchi et ça demande aussi des réunions avec le CRAC, en 2 semaines, c'est totalement infaisable. C'est tout ça que nous avons expliqué à la commission et on avait proposé aux membres de la

commission de pouvoir faire passer le point à ce Conseil d'adhérer à la centrale d'achat du CRAC qui va nous permettre, au moment voulu, d'avoir droit à notre droit de tirage mais qu'il ne nous oblige pas à le faire quand même mais comme ça au moins on est obligé de le faire maintenant pour prendre le train en marche, si on ne le prend pas maintenant, on ne pourra plus le prendre par après, donc, c'est important de pouvoir le valider aujourd'hui, raison pour laquelle le point est à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Ce que je pense qui est important, c'est quand même de revenir sur les questions qui ont été posées et les réponses qui ont été apportées et qui faisaient partie du PV que vous avez reçu. Il y avait une question comment les 38 millions avaient été établis, il y a l'Arrêté qui a été transmis aux membres et où on reprécisait ce que le Gouvernement avait repris comme 10 critères pour établir ce montant. Il y a eu une question qui demandait des précisions sur le terme "pénalités du second pilier". Madame NEMERY, Directrice financière du CPAS, qui nous avait expliqué que l'adhésion au second pilier (pension complémentaire pour le personnel contractuel) par les communes a été largement encouragée par la Région wallonne en mettant des incitants en place tant au niveau wallon qu'au niveau fédéral pour les communes/CPAS qui adhèrent. Les communes/CPAS ne mettant pas en place ce système étant pénalisés. Si vous vous en souvenez bien, on avait déjà fait plusieurs discussions sur le sujet, ici, au sein de notre Conseil communal, on avait demandé à ETHIAS, il y a déjà plusieurs années, de faire une étude sur les 20 prochaines années pour avoir une projection pour voir un peu où on en était au niveau des cotisations de responsabilisation pour le personnel contractuel et nommé et en adhérant ou pas au second pilier en nommant plus ou moins, toujours est-il qu'à ce moment-là, ce n'était pas intéressant avec tous les éléments dont on avait déjà en notre possession, c'est-à-dire incitants/pénalités. Ici, ce qu'on a avancé à la commission, c'était qu'on avait prévu de rencontrer ETHIAS, ça se fera dans le courant du mois de juillet mais on a continué à chercher par rapport si on voulait adhérer au second pilier, il y a des dates qui nous sont imposées. Les dattes qui nous sont imposées, la Ville devra se positionner si on fait appel au second pilier pour notre personnel Ville/CPAS pour mi-septembre 2022 mais c'est de nouveau un système de centrale d'achat et donc pour rentrer dans la centrale d'achat, le Conseil communal doit se positionner avant le 15 juillet. Comme on parlait du Plan Oxygène, on trouvait que c'était important de voir le point dans sa globalité parce que ça fait suite à la commission spéciale que nous avons également sur le Plan Oxygène et que nous n'aurons pas plus d'infos pour notre Conseil communal du 05 juillet vu qu'on n'aura pas le temps d'avoir eu la réunion avec ETHIAS, d'avoir eu l'analyse réalisée par nos services et d'avoir un positionnement politique à présenter à la commission. Donc, on s'est dit que c'était bien plus intelligent que maintenant on parlait de ce point-là, de le faire dans sa globalité, raison pour laquelle, il y a ce point en urgence qui vous est proposé aujourd'hui afin que l'on puisse adhérer à la centrale d'achat, ce qu'il ne veut pas dire pour ça qu'on va prendre le second pilier ici mais ça va nous permettre de le faire si on le souhaite, si on ne le fait pas et bien on rate de nouveau le train en marche donc vous comprenez qu'il y a beaucoup de points d'interrogation, il faut pouvoir le vivre de cette manière-là parce que les informations nous viennent au compte-goutte et parfois avec des infos qui changent au fur et à mesure du temps. Vous travaillez, je regarde plus l'opposition ou les Conseillers de manière générale, mais on travaille dans les mêmes conditions, nous, au niveau du Collège communal et encore de manière plus dramatique pour les administratifs que sont nos Directeur généraux et Directrices financières, ce n'est vraiment pas le contexte idéal pour pouvoir travailler sereinement alors que vous voyez bien que les situations sont quand même complexes et on est quand même sur les millions d'euros et pour quelque chose qui va nous engager pour les 30 prochaines années, on veut quand même prendre le temps de bien faire les choses, en tout cas, de postuler à ces centrales d'achat en temps voulu, d'où le point en urgence qui vous est présenté aujourd'hui et qui ne nous engage encore une fois à rien, on aura l'occasion de revenir avant le 15 septembre vers la commission spéciale "Plan Oxygène" pour parler du second pilier et de voir si on y adhère ou pas et alors là il y aura une réunion de la commission si on y adhère, réunion avec les syndicats et puis repassage au Conseil communal avant le 15 septembre. Si on n'y adhère pas pour cette année-ci parce que les chiffres d'ETHIAS ne sont pas favorables à la Ville et au CPAS, il y aura une réunion de commission, présentation de ces informations-là et il n'y aura pas de passage en Conseil communal. Il y avait aussi une question sur le montant de pénalité, à partir du moment où on ne prend pas de second pilier, quelles étaient les pénalités ? Pour la Ville, le montant était de 77.000 euros et pour le CPAS est de 177.000 euros. A ce stade, pour la suite des montants pour les pénalités, on ne sait pas parce que ça dépend du nombre de ville qui adhère au second pilier donc on a appris qu'il avait d'autres villes qui allaient adhérer ici comme la Ville de LIEGE et la Ville de CHARLEROI, ça aurait une incidence sur les pénalités car les Villes qui n'y adhèrent pas ... pour les autres, cet élément qu'il faut aussi pouvoir voir d'où l'importance, quand on avait évoqué ça avec ETHIAS il y a 4 ou 5 ans, ce n'était pas le même paysage au niveau du second pilier au niveau des Villes, que ce qu'on a maintenant, c'est important d'avoir cet élément-là dans l'équation. Vous aviez aussi demandé l'ordre de grandeur de statutaires et de contractuels,

A la Ville :

Nombre moyen d'ETP	31/12/2021
Nombre de personnes :	239
Equivalent temps plein :	213,23
Nombre de statutaires :	59
Nombre de contractuels subventionnés :	141,73
Nombre de contractuels non subventionnés :	12,5

Au CPAS :

Nombre moyen d'ETP	31/12/2021
Nombre de personnes :	372
Equivalent temps plein :	293,68
Nombre de statutaires :	50
Nombre de contractuels subventionnés :	74
Nombre de contractuels non subventionnés :	248

Désolé, vous avez eu une partie des informations dans un second mail parce que nous n'avions pas eu les informations en temps voulu.

La situation est différente aussi de la Ville et au niveau du CPAS, au niveau de la Ville, on a eu Ville/CPAS un protocole d'accord avec les syndicats début de mandature sur comment on envisageait les nominations du début jusqu'à de la mandature, c'est-à-dire un respect du PAC de la fonction publique pour la Ville, une personne statutaire qui s'en va est remplacée par une nouvelle nomination. Au CPAS, il y a eu moins de nommés car il y a un autre fonctionnement dû aux normes d'encadrement obligatoire qu'en cas de remplacement obligatoire coûterait plus cher au CPAS et tout ça a été négocié avec les syndicats en son temps.

Une autre question qui demandait ce qui constitue précisément le denier montant à savoir, le droit de tirage 21.907.138 €. Madame MORIAU a demandé au CRAC ce qu'il en était et nous avons reçu une réponse le 3 juin, « Ce montant est constitué de l'addition de 5 éléments différents :

- *Les cotisations de responsabilisation Ville & CPAS pour les années 2022 à 2026 ainsi que la pénalité second pilier y liée ;*
- *Les cotisations de solidarité pour les années 2022 à 2026 ;*
- *Le cumul des différentiels 2021 – 2022, 2021 – 2023, 2021 – 2024, 2021 – 2025, 2021 – 2026 pour la dotation à la Zone de Police & au CPAS. »*

On a demandé des informations plus précises au CRAC, nous sommes toujours en attente de ces informations. Vous aviez demandé aussi un éclaircissement sur la déduction des provisions. Le CRAC nous avait dit qu'il n'interviendrait qu'au moment où on n'aurait plus de provisions, la Directrice financière vous avait expliqué que la méthode de déduction des provisions et fonds de réserve a changé. En effet, les provisions déductibles (situation au 31/12/2021) sont dorénavant ôtées directement du droit de tirage total et non plus du droit de tirage annuel par ordre chronologique.

Vous aviez dans le PV, l'état des réserves Ville et CPAS, je vais vous épargner tous ces chiffres mais c'est repris dans le pv de la commission.

Vous aviez demandé si des projections sur 5-10-15 ans sont possibles et c'est vrai que c'est compliqué à dire sur 10 ou 15 ans, la situation de maintenant dans 15 ans, c'est quasiment impossible de la faire, ce ne serait pas réaliste de la faire mais un tableau est en cours de réalisation pour avoir des éléments chiffrés jusque 2025. Qu'est-ce qu'il en était par rapport au calcul des intérêts après 2041, ça, aussi, une réponse vous avez été apportée que le calcul des intérêts sera calculé sur le solde restant dû.

Une question aussi sur une demande de confirmation sur la situation à partir de 2027, quid au niveau des cotisations de responsabilisation et des charges de remboursement des emprunts CRAC.

La réponse était qu'affirmativement aux cotisations de responsabilisation de l'époque il faudra ajouter la charge de remboursement des emprunts CRAC et j'avais ajouté que cette situation n'est pas propre qu'à Soignies, d'autres villes sont également concernées par cette problématique financière inquiétante.

Il y avait aussi une demande sur des précisions sur la prise en charge de la Région wallonne d'une partie du prêt. Il est répondu que dans l'hypothèse où nous empruntons la totalité des 21.907.138 €, le capital sera remboursé à 100 % (et ceci sur 30 années) et 15 % de ce montant (3.286.070 €) nous seront ristournés de manière étalée sur 30 ans. Les intérêts sur l'emprunt sont à 0% jusqu'en 2041. A partir de 2041, un intérêt sera calculé, au taux en vigueur, sur le solde restant dû.

Une question nous a été aussi posée si on rentre dans le plan à partir de 2023, si on avait droit au 21.000.000 euros, non, on n'a pas droit car le droit de tirage sur l'année 2022 serait "perdue".

Il y avait aussi une question sur la staturisation du personnel, si un choix avait déjà été fait ? c'est à dire est-ce qu'on nommerait davantage en fonction des résultats d'ETHIAS pour le second pilier notamment et là, je vous ai répondu par la négative car on n'est pas parti dans cette logique-là vu qu'on attend maintenant notre réunion avec ETHIAS afin d'y voir bien clair sur les chiffres futurs afin de voir qu'elle sera la meilleure solution pour nos finances tant Ville que CPAS, on aura l'occasion d'y revenir quand on aura vu ETHIAS, quand nos services auront pu analyser les chiffres, on reviendra vers la commission spéciale "Plan Oxygène". Une question également pour connaître l'évolution de la courbe d'évolution du coût de la responsabilisation, là, Monsieur le Président du CPAS annonce le sommet de la courbe pour les cotisations de responsabilisation seront au sommet au niveau du CPAS en 2027 pour avoir après une diminution pour la Ville, cette dépense est plus lissée dans le temps. Une demande également sur les chiffres de la cotisation de responsabilisation Ville/CPAS/CHR connus.

Les derniers chiffres connus sont les suivants (hors pénalités second pilier et avec rattrapage) :

	CR Ville	CR CPAS	CR CHR
	576.964,40	720.441,75	794.045,85
2023	832.955,80	1.074.215,18	1.183.862,62
2024	860.355,00	1.079.856,60	1.190.180,40
2025	984.589,00	1.234.893,89	1.361.057,11
2026	1.120.869,00	1.367.973,34	1.507.732,66

Vous demandiez également si le Collège communal avalisera le plan de gestion, si le Conseil communal allait encore pouvoir dire quelque chose, bien entendu, c'est le Conseil communal qui va voter le plan de gestion qui va être proposé et il y aura bien le débat qui se fera en commission spéciale "Plan Oxygène" et ça viendra également au Conseil communal.

Une question également pour voir si la Ville peut sortir du Plan Oxygène à n'importe quel moment. Il est répondu, la réponse est oui, à condition que l'emprunt soit totalement remboursé. Avec éventuellement une indemnité de emploi dont on ne connaît pas encore maintenant vu que, là maintenant, on va poser notre candidature en disant on veut adhérer à la centrale d'achat, après il y aura le marché qui sera passé et on verra les modalités qui nous seront finalement proposées.

Vous aviez demandé l'Arrêté du Gouvernement wallon, il vous a été transmis par mail avec le PV de la commission spéciale.

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur BRILLET

Monsieur le Conseiller BRILLET ;

Nous vous remercions d'avoir fait ce résumé, notamment, pour les personnes qui ne font pas partie de la commission spéciale, nous avons notamment en discuter en groupe et ce sont les personnes qui font partie de cette commission qui vont donc intervenir et vous faire savoir quel est le point de vue du groupe Ensemble.

Monsieur le Conseiller HOST :

Formellement, la décision qui nous est soumise ce jour n'aura que peu de conséquences immédiates, toutefois, en adhérant à la centrale de marché du CRAC, la Ville de Soignies "entrouvre une porte" à solliciter un soutien de la Wallonie pour le redressement des finances de notre commune et de son CPAS en contrepartie d'un plan de gestion. Le 1^{er} plan de gestion de notre Ville remonte à 1996. Il était destiné à apurer la dette de l'hôpital civil et de permettre sa fusion avec les Cliniques Saint-Vincent, notre collègue, Monsieur Jacques BRILLET, Echevin des finances, s'en souvient bien. Rétrospectivement, cette décision fut une bonne décision et une réussite pour notre CHR et nos finances communales.

Depuis plus de 20 ans, une certaine habitude s'est installée sur la bonne santé de nos comptes, des budgets en positif. Quelques 8 millions d'euros de provisions à la Ville, plus de 3 au CPAS, de quoi voir venir.

Mais les nuages ont commencé à s'accumuler à l'horizon. L'année 2021, en particulier, sonne différemment vu le déficit comptable de la Ville d'un million d'euros. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet. Les comptes du CPAS qui seront à l'ordre du jour dans quelques minutes, sont eux à l'équilibre grâce à une intervention supplémentaire de la commune.

On le sait, plusieurs difficultés se sont amoncées. La plus significative : l'augmentation des cotisations de responsabilisation. L'enjeu est commun à de nombreuses communes wallonnes et lié à une pratique de statutarisation du personnel en fin de carrière depuis quelques décennies. Résultat, un système national des pensions des agents locaux nommés en déséquilibre complet. Pour éviter la faillite du système, le Fédéral a décidé de faire contribuer les communes.

A Soignies, lors de la fusion des hôpitaux sonégiens, il avait été convenu que les charges du passé, dont celles des pensions des agents nommés, resteraient à charge du CPAS et donc de notre commune. La décision fédérale de cotisations de responsabilisation de notre commune concerne donc les pensionnés de la Ville, du CPAS et de l'ancien hôpital civil. Cela pèse et pèsera lourdement sur nos finances pendant encore plusieurs années.

Les montants à payer vont quasiment doubler en l'espace de deux années. Nous tentons d'y voir claire sur les chiffres précis. Les informations qui vous parviennent de la Région et que vous nous avez présentées en commission arrivent au compte-goutte. La somme de 21,9 millions sur 5 ans est le dernier chiffre connu, soit l'équivalent du budget annuel complet de notre CPAS !!

La Wallonie propose donc "d'apporter de l'oxygène" aux communes étouffées par cette surcharge. Soignies a été identifié parmi les 35 communes les plus touchées.

Via le Centre régional d'aide aux communes, le CRAC, la Wallonie propose un prêt 0% pour prendre en charge les cotisations des 5 prochaines années avec un rabais de 15%. Il est évident que ceci est de nature à alléger les prochains budgets.

Les besoins couverts et pris en compte par le CRAC vont jusque 2026. Mais les cotisations de responsabilisation pour les pensions ne vont pas s'arrêter cette année-là et des montants similaires seront encore d'actualité en 2027 et après...malheureusement nous aurons encore et toujours la corde au cou les années suivantes.

La solution wallonne reste donc une bouffée d'oxygène mais n'assure rien au-delà de 2026 ! Que du contraire car la dette que nous pourrions contracter (près de 22 millions !) devra, elle, être remboursée pendant 30 ans... Les prochaines générations seront inévitablement impactées !

Le CRAC mettra aussi des conditions au prêt et imposera de facto une tutelle sur notre commune avec des balises non négligeables dont certaines nous semblent logiques (augmentation des synergies Ville-CPAS, accélération de la digitalisation, ...) mais dont d'autres nous posent questions : examen de la dotation du CPAS, limitation des mises à disposition gratuites du personnel, maintien au minimum du niveau actuel de la fiscalité...

En outre, plus de la moitié des provisions devraient être rapidement utilisées, ceci représentera plus de 4,5 millions d'euros pour notre ville sans compter les 3 millions du CPAS.

Le groupe Ensemble va soutenir l'adhésion à la centrale d'achat du CRAC mais nous aimerions y mettre 3 balises préalables à toute activation des droits de tirage et à toute future approbation du plan de gestion qui sera lié.

Un, comme nous l'avons déjà demandé voici 3 ans, plus précisément le 23 avril 2019, le régime des pensions des agents communaux doit être revu car il reste aujourd'hui INJUSTE. Les efforts que la Ville va devoir faire pour les cotisations de responsabilisation servent à assurer l'équilibre du système des pensions des agents statutaires. Mais l'absence de second pilier pour nos agents contractuels plus nombreux d'aujourd'hui coûte aux finances communales puisqu'il y a une pénalité annuelle à payer. Les efforts doivent bénéficier à tous, statutaires comme contractuels ! Nous demandons donc que des scénarios d'implémentation d'un second pilier pour le personnel contractuel soient établis. Nous rappelons que cette absence de second pilier pour les contractuels génère une discrimination entre le personnel contractuel et statutaire qui pour des missions similaires, pour la même carrière, n'auront pas la même retraite (des écarts de 20 à 40 %). Un second pilier de pension pour les contractuels, qui peut être complémentaire à la décision d'octroyer des chèques repas, c'est une vraie rémunération ! C'est aussi un atout pour attirer des talents dans notre fonction publique locale. Faut-il rappeler comme il devient difficile de recruter pour certains postes ? Nous voulons donc que le futur plan de gestion intègre une ligne pour financer, dans les limites des possibilités, la création d'un second pilier des pensions. Est-ce cela que nous allons parler dans quelques minutes, nous verrons ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Non, non, on ne va pas aller au-delà aujourd'hui, c'est vraiment ici l'adhésion comme je l'ai dit dans mon introduction, l'adhésion à la centrale d'achat mais on n'ira pas plus en profondeur, c'est important d'avoir d'abord cette rencontre avec ETHIAS pour ne pas parler dans le vide, je déteste parler dans le vide, il faut d'abord avoir ces informations-là, avoir une analyse par les personnes qui sont compétentes et sur base de cette analyse, alors, là avoir un débat politique mais pas maintenant comme ça.

Monsieur le Conseiller HOST :

C'est bien le sens de notre propos.

Deux, nous estimons que les mesures du CRAC ne peuvent avoir pour effet de réduire des services publics locaux qui sont offerts par le biais d'ASBL para-communales. Les documents du CRAC évoquent la possible limitation des mises à disposition gratuites du personnel communal. Ceci pourrait remettre en cause le bon fonctionnement de certaines institutions comme le Centre culturel, le Quinquet, la petite enfance, bibliothèque, FRCE, Office du Tourisme, ... Ceci n'est pas acceptable car il s'agit de services fondamentaux pour la population sonégienne. Leur existence est bien indépendante du paiement des pensions.

Trois, vu l'importance du dossier et des conséquences sur les finances de la Ville pour les trente prochaines années, nous souhaiterions que tous les élus, majorité et opposition, soient régulièrement informés des avancées et qu'un espace de débats soit ouvert tout au long du processus d'élaboration du futur plan de gestion. Nous soulignons à cet égard très positivement la réunion de la commission spéciale qui s'est tenue mercredi dernier.

Le vote favorable de notre groupe Ensemble, ce soir, sur l'adhésion à la Centrale de marché du CRAC est donc un oui conditionnel à la poursuite de cette procédure.

Enfin, il restera également à vérifier que le Plan Oxygène restera intéressant et supportable pour les finances communales au-delà de 2026. Nous demandons donc que le CRAC puisse nous adresser des projections claires sur le plan financier du remboursement des plus ou moins 22 millions d'euros de droit de tirage et ce jusqu'à la fin du processus en 2056.

Je vous remercie.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Merci ! Peut-être 2, 3 éléments quand même surtout pour le public qui est là, on sent bien qu'on est à un moment charnière, de transition, tout est en transition pour le moment, c'est vrai que c'est un peu compliqué mais je tiens à dire que pour le moment la Ville et le CPAS, nous ne sommes pas en difficulté. Vous avez remarqué que c'est la première fois, au dernier Conseil, on doit aller sur nos réserves parce que la situation est compliquée, elle est compliquée pour les citoyens et donc, forcément, elle est compliquée aussi pour tous les niveaux de pouvoirs, on le voit bien à la Région, le Fédéral, et tout revient et repose quand même sur les Villes, il suffit de voir les dotations de secours, à un moment

donné, la Province dit "nous, on ne mettra pas plus", le Fédéral, lui, ne mettra pas plus et donc, la seule variable sur laquelle on peut jouer, c'est la Ville, pour la police, c'est pareil, le Fédéral, à un moment donné, on bloque et la seule variable, c'est la Ville, pour le CPAS, pareil, à un moment donné, il y a des aides qui sont subsidiées pour le CPAS mais si on veut avoir une politique sociale, c'est la Ville qui ajoute aussi. Quand on dit la Ville, ce sont les subsides qu'on peut avoir mais ce sont aussi nos citoyens de par les taxes que l'on reçoit de par la contribution de nos citoyens. On sait qu'on est dans un monde compliqué, il suffit de voir les crises qui se sont succédées et qui se chevauchent, la crise COVID, la crise en URKRAINE (carburant, énergie, etc...), on sent bien qu'il y a une difficulté, vous avez vu la dernière fois quand on a parlé de notre compte, en 2021, notre population a moins gagné en 2021 vu qu'on a eu 2 millions d'euros de moins dans la taxation de perçu au niveau communal. Donc ça veut dire tant nos entreprises, nos commerces, que nos citoyens ont moins gagné en 2021. Si je veux brosser ce paysage-là, il faut dire que "oui, on a encore des réserves", si, maintenant, on prend le temps et c'est depuis le début de la mandature, qu'on a des réunions, qu'on en parle entre nous Ville/CPAS, en se disant on va aller vers des difficultés, des difficultés qui s'accroissent de par tout ce que je viens de vous dire, avec les niveaux de pouvoir, les crises, tout ceux qui ne prennent pas leurs charges, ça s'accroît, ça va un peu plus vite même qu'est-ce qu'on avait imaginé. Depuis le début de mandature, c'est un point d'intention sur lequel on travaille mais tous, il y a eu des efforts qui ont été faits dans les deux institutions Ville/CPAS, on a diminué nos frais de fonctionnement, on a fait attention sur beaucoup de choses, tous nos travailleurs essaient d'atteindre des objectifs politiques mais en dépensant le moins possible, on n'est pas une Ville où on dépense énormément d'argent et là je tiens vraiment à saluer tous les travailleurs de la Ville et du CPAS pour avoir pris conscience de tout ça et essayer de faire le plus grand effort possible et il faudra encore continuer, il faudra encore le faire plus. Pourquoi ? Parce qu'on veut garder du service public mais on ne veut certainement pas aller piocher dans la poche du citoyen en tout cas le plus tard possible; Tout le monde a du mal pour le moment et donc il ne faut pas augmenter les taxes communales, on doit pouvoir tenir le plus longtemps possible. Pour pourvoir le faire, il faut pouvoir prendre tous ces paramètres et ce dire qu'est-ce qu'on peut mettre en place, il y a eu cette opportunité du Plan Oxygène, pourquoi la ville a été sélectionnée dans les 30 villes sélectionnées mais c'est aussi parce qu'on a tout fait en son temps et là c'est une très bonne décision en son temps qui a été réalisée par les élus de l'époque, de tout mettre en œuvre pour garder un hôpital sur Soignies mais les autres villes qui ont fait le même choix que Soignies, que ce soit ATH, LIEGE, CHARLEROI, etc...sont dans la même difficulté que nous en fait mais encore plus aigüe parce que eux ils ont une situation Ville/CPAS déjà en déficit et ils vont être confrontés aux mêmes difficultés que nous avons au niveau des cotisations de responsabilisation. Vous dire que la situation n'est pas dramatique mais il faut pouvoir envisager les choses maintenant pour retarder le plus possible cette difficulté. Je vous l'avais dit en commission, à un moment donné, à situation égale parce que c'est très difficile de se projeter parce que parfois on peut avoir de bonnes nouvelles et parfois des nouvelles plus compliquées, à situation égale avec sans le Plan Oxygène, on pourrait déjà avoir des difficultés à partir de 2025 et donc si on est en déficit à partir de 2025, ça veut dire que toute manière on devra aller sonner à la porte du CRAC. Sauf que là, quand on ira sonner à la porte du CRAC, on n'aura pas un droit de tirage et on n'aura pas droit au 3 millions et quelques qu'on pourrait avoir et qu'on ne devra pas rembourser. Si, maintenant, on a le Plan Oxygène, ça nous permettrait de tenir un peu plus longtemps dans le temps et d'être plus en difficulté plutôt vers 2027 ou 2028. C'est ça qu'on essaie de faire, c'est tenir le plus longtemps possible tant pour la Ville que pour le CPAS et c'est là toutes les discussions qui sont difficiles à conclure étant donné que les informations qu'on a, ne sont pas limpides et donc on doit pouvoir chercher partout car on voit bien la Région essaie de mettre ça sur pied pour aider les villes et on voit bien aussi qu'au niveau des pensions, le Fédéral dit "je ne prends plus ma charge, je redonne aux Villes et CPAS" et donc là aussi on doit pouvoir revoir la situation car le second pilier, oui, ça peut être un élément intéressant mais c'est très coûteux, donc pour pouvoir voir le meilleur moment quand est-ce qu'on y rentre et pour rebondir sur ce que tu disais, on n'est pas contre si, à un moment donné, on a fait le choix il y a x année de ne pas rentrer dedans c'est parce que c'était trop coûteux pour la Ville et le CPAS par contre on s'est dit qu'on va faire un geste pour nos travailleurs et là on a plutôt opté pour le chèque repas car là c'était une augmentation du pouvoir d'achat immédiat et je trouve qu'on a très bien fait vu la situation qu'on connaît maintenant et en même temps, par rapport aux chèques repas, c'est donc une augmentation du pouvoir d'achat directement et ça nous permettait de voir venir par rapport aux conditions de responsabilisation et ça été bien vu par nos travailleurs. Autre élément du chèque repas qui était intéressant à l'époque, c'est pour l'engagement parce qu'on a du mal à engager au niveau des pouvoirs locaux et donc on n'est pas attractif par rapport aux autres employeurs et donc ça c'est quelque chose qui est fort apprécié par nos travailleurs. Je voulais quand même mettre un bémol car la situation, on voit qu'elle va être compliquée à un moment donné mais là pour le moment, elle est gérable et on n'est pas en difficulté, mais pour retarder le plus possible, il faut qu'on puisse prendre des bonnes décisions maintenant. Par rapport aux trois balises, je pense qu'on est clairement sur la même longueur d'onde, un, transparence, qu'on en discute et c'est pour ça que la commission spéciale a été mise sur pied et il faudra y changer des informations, deux, l'équilibre entre statutaire et contractuel, c'est vraiment important, d'ailleurs l'étude d'ETHIAS se base là-dessus, l'un va avec l'autre, et d'ailleurs les chèques repas, c'était déjà un équilibre entre les deux, c'est pour bien dire qu'on est vraiment sur ces deux éléments-là et par rapport à ce que tu évoquais, au CRAC et à la réduction des services communaux, je tiens quand même à dire que justement tout ce qu'on est occupé à faire maintenant, c'est pour ne pas avoir de perte de personnel et pour ne pas diminuer le nombre de services qui sont rendus à la population mais le tout c'est de pouvoir se poser les bonnes questions maintenant pour ne pas arriver à des situations catastrophiques à un moment donné, et donc, c'est le bon moment maintenant pour pouvoir envisager ces éléments-là. Je tiens quand même à nuancer parce que c'est vrai que le ton est grave parce qu'on

voit vers quoi on voit mais ce n'est pas catastrophique, on n'est pas dans le mur encore, il faut tout faire pour aller le moins vite possible dans cette difficulté, il faut prendre le train en marche tout ce qui nous est proposé maintenant pour qu'on ait le temps de bien travailler et de bien réfléchir avec nos supers équipes qui sont très angoissés en fait de travailler de cette manière-là, ce n'est vraiment pas agréable pour nos agents surtout pour nos Directeurs généraux et Directrices financières car c'est vraiment compliqué de pouvoir gérer de cette manière-là, ce n'est vraiment pas une bonne façon de faire.

Monsieur le Conseiller HOST :

Notre groupe est quand même heureux d'entendre que nos balises sont tout à fait acceptées de votre part. Il est évident que et j'en profite pour remercier la Directrice financière et son service parce qu'effectivement on va encore poser beaucoup de questions pour y comprendre beaucoup de choses dans les chiffres et comme je le disais en commission, ça reflète au-delà de ça, un certain cadre beaucoup plus global en Wallonie et en Belgique qui peut parfois être inquiétant pour nos prochaines générations.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Je pense que ce n'est pas qu'en Belgique en fait. On n'a jamais connu des situations comme on vit maintenant.

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Je crois que cette situation que vous êtes occupés à décrire, rares sont ceux autour de la table qui l'ont vécue et qui sont quand même plusieurs à l'avoir vécu. Vous avez bien compris nos trois balises et donc notre vote sera favorable avec ces trois balises qui sont derrière.

Monsieur le Conseiller PREVOT :

Oui, Madame la Bourgmestre, très rapidement, c'est vrai que j'étais présent lors de cette commission spéciale et dont je tiens à vous remercier mais également remercier l'ensemble du Collège, le Président du CPAS également ainsi que les Directeurs généraux et Directrices financières pour pouvoir répondre à l'ensemble des questions, je pense que c'est faire preuve de transparence que pour pouvoir avoir ces commissions où on peut échanger à bâton rompu, où on peut poser toutes les questions et avoir soit dans l'immédiat, soit peu après, les réponses aux questions légitimes qu'on peut se poser, évidemment, lorsqu'on aborde un plan tel que celui-ci. On a bien compris le vote qu'était celui du jour, c'était de dire on peut monter dans le train aujourd'hui, si on ne monte pas dans le train, on ne pourra jamais prétendre à ce Plan Oxygène, par contre, si on monte aujourd'hui dans le train, on pourra toujours non pas sauter du train mais descendre à la prochaine étape, le cas échéant, si on se rendait compte que, finalement, ...de ce Plan Oxygène n'était pas la bonne, j'ai eu un peu peur quand j'ai vu Monsieur HOST partir avec un peu d'archéologie politique et revenir avec la plan de gestion de 1996 et puis c'est vrai qu'il m'a fait plaisir parce qu'il a commencé en disant depuis plus de 20 ans, on était habitué au sein de ce Conseil communal avoir des finances en boni et c'était d'autant plus humble de sa part que depuis plus de 20 ans, vous êtes dans l'opposition et donc c'est un beau remerciement que vous faites à la majorité en place et je trouve en tout cas de bon aloi de l'avoir souligné. Vous l'avez rappelé, également, les cotisations de responsabilisation datent notamment de la fusion des hôpitaux sonégien et non pas du fait en tout cas de la majorité aujourd'hui en cours mais par contre, ce qui est du fait de la majorité en cours aujourd'hui, c'est pouvoir prendre des bonnes décisions pour faire face au défi qui nous attend et donc ce Plan Oxygène vous l'avez dit vous-même, Monsieur HOST, devrait nous apporter cette bulle d'oxygène pour nous permettre de faire le gros dos et d'affronter les années difficiles qui s'annoncent, années difficiles mais je tiens aussi à tempérer quelque peu les propos puisque Madame la Bourgmestre l'a dit, également, nous sommes très très loin de la situation de certaines villes qui sont complètement en faillite, aujourd'hui, il faut faire preuve de prévisibilité, de transversalité, c'est déjà ce qui se fait, notamment, entre la Ville et le CPAS, il faudra continuer à pouvoir ruser et faire preuve d'ingéniosité pour faire davantage d'économies et cela seront les directions notamment Ville et CPAS avec nos Directrices financières qui devront nous apporter les bonnes solutions. Je suis content d'entendre aussi la volonté actuelle du Collège est aussi de ne pas augmenter l'impôt parce qu'on parlait tout à l'heure de cette décision d'avoir octroyé les chèques repas aux travailleur.e.s., il ne faudrait pas qu'au niveau de la Ville, on vienne étouffer les citoyennes et citoyens avec une fiscalité plus lourde et avec de nouvelles taxes donc les balises sont très claires, les vôtres sont claires et elles sont, je pense, partagées par l'ensemble du Conseil communal et comme la Bourgmestre l'a dit, nous aurons, à chaque étape, cette réunion en commission avec les différents membres des différents groupes et on pourra, par la suite, ajuster et il y aura, à chaque étape, également, des votes formels au sein du Conseil communal. Je tenais, au nom de mon groupe, à remercier le Collège, le Président du CPAS ainsi que l'ensemble des services pour l'initiative de cette commission qui était importante et en tout cas appréciée.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Merci Monsieur PREVOT

Monsieur de SAINT MOULIN

Monsieur l'Echevin de SAINT MOULN :

Je suis d'accord avec tout ce que j'ai entendu mais je pense qu'on se trompe parfois un peu de débat et je voterai pour tout ce qui a été dit. Je pense qu'il faut rappeler que les finances communales étaient très saines mais, malheureusement, crise Covid, conflit en UKRAINE, augmentation du coût de l'énergie, augmentation du coût de tous les matériaux, les moindres travaux qu'on fait, tout ça explose, ce qui fait qu'on a dû puiser un petit peu dans les réserves qui avaient été constituées pour cela. Si, on constitue des réserves, c'est pour manger les réserves des années de vaches grasses pendant les années de vaches maigres. J'entends les balises, c'est là que je dis qu'on se trompe un peu de débat, le point à l'ordre du jour, c'est l'adhésion à une centrale d'achat, ça veut dire quoi, ça veut dire qu'à l'avenir, se donner la possibilité de faire appel à une aide de la Région wallonne pour passer des moments difficiles et notamment avec la grosse problématique des cotisations de responsabilisation pour le personnel du CHR. Aujourd'hui, on s'ouvre une porte, je pense qu'elle ne sera, réellement, ouverte que le jour, et d'ailleurs ce sera la condition sine qua non pour avoir le financement, elle ne sera réellement ouverte ou on l'ouvrira le jour où on votera, ici, un plan de gestion. Avec Monsieur BRILLET, nous avons vécu l'élaboration d'un plan de gestion et nous avons géré pendant des années sous tutelle, ça n'a pas empêché la Ville de se développer, de rendre un maximum de services à la population, de financer tous ces services mais évidemment, il y a un travail à effectuer et quand Monsieur HOST nous cite une série de mesures, vous avez parlé de suppression de mise à disposition de personnel pour les ASBL para-communales mais ça c'est dans un canevas de travail proposé par le CRAC où ils disent voilà tout ce qu'on peut envisager pour faire un plan de gestion mais nous n'en sommes pas là, il n'y a pas de plan de gestion sur la table, c'est lors de l'élaboration du plan de gestion qu'on décidera d'activer tel ou tel levier. Je pense que ça méritait d'être dit, ce ne sont pas des propositions qui sont faites à l'heure actuelle, ce sont des pistes de travail proposées par le CRAC. Je pense que ça mérite d'être précisé et je pense que les balises auxquelles j'adhère, le moins d'impôt possible, le plus de service, etc...mais les balises, on ne les fixera quand on votera un plan de gestion. Aujourd'hui, il s'agit de permettre d'ouvrir une porte et d'aller chercher un financement régional le jour où on aura un plan de gestion, c'est ça qu'on vote aujourd'hui, tout le restant, ça c'est qu'on devra débattre lors de l'élaboration du plan de gestion.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Je tiens quand même à préciser parce que je pense que j'ai oublié de le dire dans l'introduction, c'est qu'on a quand même envoyé un courrier au CRAC pour demander un délai supplémentaire pour faire un plan de gestion, on trouve que si on peut prendre le train plus rapidement, il faut mieux le faire.

Monsieur VERSLYPE

Monsieur l'Echevin VERSLYPE :

Au nom de mon groupe et de dire à quel point nous nous réjouissons et je pense que tout le monde peut me rejoindre dans les quelques propos que je tiendrai. Depuis plus de 20 ans, ici, au niveau du Collège comme du Conseil communal, on a pu tenir je dirai de la rigueur, ce qui permet et ce qui étaient les propos de Madame la Bourgmestre, nous sommes quand même dans une situation saine mais préoccupante pour l'avenir d'une part et en ayant pratiqué une gestion saine, on a, pendant plus de 20 ans, avec la succession de Monsieur MAES, Monsieur de SAINT MOULIN et aujourd'hui Madame WINCKEL, l'audace de développer et de réaliser pleins de projets à Soignies et dans nos villages et, particulièrement, on a pu soutenir aussi l'aide que le CPAS apporte à nos plus démunis. La fierté que nous avons et que vous allez également partager, c'est que durant ces 20 ans, on n'a pas fait les poches des citoyens, on n'a pas augmenté la fiscalité, d'une part et nous n'avons pas été dans lades dépenses que pour non seulement aller chercher dans les poches des citoyens mais de ne pas endetter nos enfants et petits-enfants et ça c'est très important et c'est la raison pour laquelle nous devons avoir comme ligne de mire que toutes ces années qui viennent de dire que nous devons poursuivre à la fois cet effort, ces précautions que nous devons avoir mais aussi surtout et il ne faut pas qu'on quitte cette assemblée et de se dire "c'est fini, il n'y aura plus de projet" mais des projets...

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Il faut continuer à le dire parce qu'on n'est pas dans une situation catastrophique, on prévoit l'avenir.

Monsieur LECLERCQ

Monsieur l'Echevin LECLERCQ :

Il y a de beaucoup de bonnes choses qui ont été dites, ça fait déjà presque 2 ans que le CPAS et la Ville travaillent de commun accord, on crée de plus en plus de synergies, ça fait dire aussi qu'on mutualise nos avantages et nos difficultés, et je voulais saluer les agents qui oeuvrent dans ce sens-là, on entre un peu dans une nouvelle ère et derrière ça il y a aussi le politique, je pense qu'il veut travailler dans ce sens-là et je trouve que c'est un très bon projet de travailler de cette façon-là.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je propose qu'on puisse passer au vote du point proposé d'abord pour le Plan Oxygène, l'adhésion à la centrale d'achat, qui est pour ce point ?

A l'unanimité, merci

Maintenant, que le débat a eu lieu, ne peut-on pas voter sur le point en urgence ?

Monsieur BISET

Monsieur le Conseiller BISET :

C'est simplement deux petites questions, on n'en a pas parlé en commission parce qu'on n'avait pas le point, pendant qu'on discutait, j'ai regardé un peu les informations sur internet par rapport à ce point-là et si j'ai bien compris, et c'est pour cela que je vous pose la question, le premier point c'est quand même de passer ça en concertation sociale avant même le passage en Conseil communal, est-ce que ça été évoqué en concertation sociale ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

C'est suggérer dans un powerpoint mais on avait eu ces débats-là, il y a 3 ans et on avait dû qu'on reviendrait sur le sujet, on sait que c'est quelque chose qui intéresse les syndicats.

Monsieur le Conseiller BISET :

Les échos qu'on avait eu à l'époque, c'était plutôt "non".

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Non, ce n'est pas comme ça et je vous invite à relire les PV des concertations syndicales où il y avait des visions différentes des syndicats et avec des priorisations différentes. Encore une fois, c'était sur base des chiffres de l'époque, ici, pour répondre à votre question, tout s'accélère, vous voyez que les infos qu'on a au niveau de la Région, Plan Oxygène, etc...le 31 mais, c'étaient encore d'autres informations qui nous sont parvenues, à un moment donné quand on sait ça, on remet tout en branle pour essayer d'avancer au mieux donc le second pilier en fait partie de cette réflexion-là quand Madame EMERY nous rappelle les dates butoirs auxquelles il faut pouvoir entrer des projets, etc...je pense que les syndicats ne vont jamais nous en vouloir de laisser une porte ouverte. Par contre, ils pourraient nous en vouloir de ne pas prévoir, ici, ça ne change rien dans l'attitude qui sera laissée aux discussions que nous aurons avec les syndicats et on en met un point d'honneur à avoir cette discussion-là, vous verrez d'ailleurs un point important qui passera en Conseil de juillet qui n'a rien avoir avec ça mais qui est important pour nos travailleurs, ça été fait en concertation avec les syndicats et ça c'est vraiment bien passé. Je pense qu'il y a une paix sociale pour le moment, c'est vraiment important de garder ce climat social, de pouvoir discuter et je pense qu'ici le fait d'adhérer à cette centrale justement ça nous permet de négocier, si on ne le fait pas, on rate le coche. Cette concertation de toute manière, elle se fera, on peut prendre l'engagement et de toute façon ça sera une obligation au moment voulu.

Monsieur le Conseiller BISET :

Il y avait des questions qui se posaient sur l'urgence à inscrire le point aujourd'hui en sachant qu'il y aura un Conseil communal le 05 juillet et dans ce que j'ai vu comme info dans le powerpoint sur le site, il n'a pas d'échéance à respecter... ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Non, la décision pour aller dans le second pilier, c'est pour la mi-septembre, la décision pour rentrer dans la centrale d'achat, c'est pour le 15 juillet. Alors, je l'ai dit dans mon introduction, pourquoi on propose de le mettre ici, c'est parce qu'on a le débat global et que le 5 juillet, on n'aura pas d'info complémentaire par rapport au second pilier et à ce point-là, on ne saura pas faire entre maintenant et le 05 juillet une concertation syndicale car pour cette dernière, il faut qu'on ait les éléments aussi chiffrés, on ne va pas aller et ne rien avoir de sujet de discussion, c'est vraiment quelque chose qui est important, ce sont sur ces éléments chiffrés qu'on pourra entamer la discussion et la petite parenthèse, je pense que les syndicats pour le moment sont très occupés. Parce que, notamment, le point qui passera début juillet, ils sont occupés à avoir ces discussions-là avec toutes les autres villes, la RTT pour les plus de 60 ans et donc c'est tout un travail qui sont occupés à faire avec toutes les villes et d'ailleurs, on a eu du mal à fixer des dates de réunions, etc...je pense que refixer ça en fin d'année pour que ça fasse très très vite, ça ne va pas être possible. Mais, on prend l'engagement, de toute façon on est obligé de négocier avec eux en temps opportun quand on a les éléments chiffrés et je propose qu'on aille vers ces négociations une fois qu'on aura eu notre réunion de commission spéciale sur le sujet.

Monsieur le Conseiller BISET :

Si on décide d'adhérer à la centrale d'achat

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Qui ne nous oblige pas à y aller.

Monsieur le Conseiller BISET :

Charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le fait d'adhérer à la centrale...

Monsieur le Conseiller BISET :

Mais pour bien comprendre, il y aura une modification du règlement du personnel

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

On n'en est pas là !

Monsieur le Conseiller BISET :

Mais est-ce que ça va revenir en Conseil ce point ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Bien oui, tout c'est sûr et certain, si on adhère au second pilier, ça reviendra en Conseil et de toute façon on a pris l'engagement que cette commission qui était voulue par le Collège de travailler en totale transparence avec l'ensemble des groupes du Conseil communal, c'est clairement, ce n'est pas une façade, parce que ça va nous engager tous pendant les 30 prochaines années, qui sera autour de la table demain et donc c'est important que tout le monde est conscience de tout ça et je pense qu'à l'époque, quand il y a eu les difficultés, je pense que c'était ça aussi, tout le monde a joué le jeu et ça on s'y engage vraiment.

Qui est pour ce point ?

A l'unanimité, merci.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la compétence du Conseil communal d'adhérer à une centrale d'achat;

Considérant la décision du Gouvernement wallon du 18 novembre 2021 relative au Plan d'aide aux communes "Plan Oxygène", par laquelle il marque son accord sur un droit de tirage maximal encadré octroyé aux communes de langue française de la Région wallonne et charge le Centre régional d'Aide aux communes de lancer un marché-cadre permettant aux communes de contracter un crédit auprès de l'opérateur financier retenu, d'un montant maximal correspondant au droit de tirage arrêté par le Gouvernement;

Considérant le courrier adressé par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 30 novembre 2021, lequel fixe notamment la capacité maximal d'emprunt des communes;

Considérant le courrier adressé par le Centre régional d'Aide aux Communes en date du 14 juin 2022 relatif à l'adhésion à la centrale d'achat et à l'estimation des besoins potentiels de la commune et contenant, en annexe, le projet de document de consultation qui sera adressé aux établissements de crédit et qui formera, avec l'offre de l'établissement de crédit retenue, les modalités et conditions des crédits octroyés dans le cadre du Plan Oxygène.

Que les modalités d'adhésion et de fonctionnement sont fixées dans la convention d'adhésion nommée "Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux communes, agissant comme centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon" annexée et faisant partie intégrante de la présente délibération;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité

Article premier : D'adhérer à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux communes suivant les modalités d'adhésion et de fonctionnement précisées dans la convention d'adhésion nommée "Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux communes, agissant comme centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon."

Article 2 : De fixer les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la commune via la centrale pour la période 2022 à 2026, de la façon suivante :
Droit de tirage global sollicité de 21.907.138,64 euros, soit à concurrence des montants suivants par année : (Montants provisoires confirmés par le CRAC prochainement)

	SOIGNIES	
TOTAL	21.907.138,64	%
2022	4.381.427,73	20
2023	5.476.784,66	25

2024	6.572.141,59	30
2025	3.286.070,80	15
2026	2.190.713,86	10
TOTAL		
L	21.907.138,64	100

Article dernier : De charger le Collège de l'exécution de la présente délibération.

3. POINT DEMANDE EN URGENGE EN VERTU DE L'ARTICLE L1122-24 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - DT2 - FINANCES - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SERVICE FEDERAL DES PENSIONS (SFP) EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UN DEUXIEME PILIER DE PENSION POUR LES AGENTS CONTRACTUELS DE LA COMMUNE - VOTE

Le Conseil communal, en séance publique,

L'urgence est déclarée par les membres dont les noms suivent :

F. WINCKEL, M. VERSLYPE, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE, B. LECLERCQ, H. DUBOIS, J. BRILLET, J.-M. MAES, D. RIBEIRO DE BARROS, P. PREVOT, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, J. MARCQ, M.. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, J. RAUX, A. VINCKE, B. TAMINIAU,

Soit, à l'unanimité,

Vu l'article L1222-7, §1 du CDLD;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment ses articles 2, 47/129;

Vu la loi du 1er février 2022 confiant au Service fédéral des Pensions certaines missions en matière de pensions complémentaires des membres du personnel contractuel des administrations provinciales et locales, modifiant l'article 30/1 de la loi du 18 mars 2016 relative au Service fédéral des Pensions;

Considérant que la réglementation des marchés publics permet à un adjudicateur de s'ériger en centrale d'achat pour prester des services d'activités d'achat centralisées et auxiliaires;

Qu'elle dispense les adjudicateurs qui recourent à une centre d'achat d'organiser eux-mêmes une procédure de passation de marché public;

Que ce mécanisme permet également notamment des économies d'échelle et une professionnalisation des marchés publics découlant des accords-cadres passés par la centrale d'achat;

Considérant que le Service fédéral des Pensions (Etat belge) est un pouvoir adjudicateur au sens de la loi du 17 juin 2016 et qu'il s'est vu attribuer la mission de centrale d'achat au profit des pouvoirs locaux par la loi précitée du 1er février 2022, en vue de la constitution et/ou de la poursuite d'un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels de la fonction publique locale;

Qu'il propose de réaliser au profit des pouvoirs locaux les activités d'achat centralisées suivantes : "Le Service fédéral des Pensions organisera et lancera, en qualité de centrale d'achat pour le compte des administrations provinciales et locales, un nouveau marché public en vue de désigner un organisme de pension qui sera chargé de la gestion du deuxième pilier de pension (des agents contractuels de la fonctions publics) après le 31 décembre 2021; (...) cette nouvelle mission du Service des Pensions se limite à la simple organisation de marchés publics pour le compte des administrations provinciales et locales : le Service Pensions n'endossera donc aucun rôle dans la gestion du deuxième pilier de pension en faveur des membres du personnel contractuel de ces administrations" (deuxiemepilierlocal.be);

Considérant que la présente décision a pour objet d'adhérer à la centrale d'achat, sans que cette adhésion n'engage à passer commande à la centre d'achat une fois le marché attribué;

Décide, à l'unanimité,

Article 1er - d'adhérer à la centrale d'achat du Service fédéral des Pensions, en vue de la contribution d'un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels de la commune.

Article 2 - de charger le collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Madame DEPAS quitte la séance

4. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE SAINT-VINCENT A SOIGNIES - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 7 avril 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché n'a apporté aucune remarque;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE:

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Saint - Vincent à Soignies aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	199.501,39 €
Recettes extraordinaires	33.813,76 €
TOTAL DES RECETTES	233.315,15 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	38.061,04 €
Dépenses ordinaires	160.107,04 €
Dépenses extraordinaires	32.627,25 €
TOTAL DES DEPENSES	230.795,33 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	2.519,82 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Saint - Vincent à Soignies ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

5. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE IMMACULEE-CONCEPTION A SOIGNIES - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 28 mars 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché a apporté une remarque relative à une erreur de calcul de la feuille Excel au report du total des recettes ordinaires. Le total est de 41.628,68 €uros et non de 41.714,15 euros ;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE:

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Immaculée-Conception à Soignies aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	41.628,68 €
Recettes extraordinaires	0,34 €
TOTAL DES RECETTES	41.629,02 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	3.538,00 €
Dépenses ordinaires	38.173,92 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	41.711,92 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	- 82,90 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Immaculée - Conception à Soignies ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

6. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE SAINT-MARTIN A NAAST - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 16 mars 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché a apporté une modification : Afin de garder l'équilibre de l'extraordinaire, le remboursement d'assurance d'un montant de 190,36 euros est placé en R18c des recettes ordinaires au lieu du R28d des recettes extraordinaires;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE :

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Saint - Martin à Naast aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	40.085,20 €
Recettes extraordinaires	3.745,03 €
TOTAL DES RECETTES	43.830,23 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	2.815,54 €
Dépenses ordinaires	29.565,87 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	32.381,41 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	11.448,82 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Saint - Martin à Naast ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

7. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE SAINT-MARTIN A HARRUES - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché n'a apporté aucune remarque;

Considérant le rapport du service de tutelle;
ar 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE :

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Saint - Martin à Horrues aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	33.340,23 €
Recettes extraordinaires	8.720,50 €
TOTAL DES RECETTES	42.060,73 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	5.781,92 €
Dépenses ordinaires	24.651,73 €
Dépenses extraordinaires	848,84 €
TOTAL DES DEPENSES	31.282,49 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	10.778,24 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Saint - Martin à Horrues ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

8. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE SAINTE-RADEGONDE A CHAUSSEE-NOTRE-DAME-LOUVIGNIES - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 10 mars 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché n'a apporté aucune modification;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE:

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Sainte - Radegonde à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	18.298,02 €
Recettes extraordinaires	3.585,78 €
TOTAL DES RECETTES	21.883,80 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	2.107,52 €
Dépenses ordinaires	4.656,96 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	6.764,48 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	15.119,32 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Sainte - Radegonde à Chaussée - Notre - Dame - Louvignies ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

9. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE SAINTE-VIERGE A CHAUSSEE-NOTRE-DAME-LOUVIGNIES - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché n'a apporté aucune remarque;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE,

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Sainte - Vierge à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	24.516,93 €
Recettes extraordinaires	1.668,74 €
TOTAL DES RECETTES	26.185,67 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	1.741,45 €
Dépenses ordinaires	22.733,60 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	24.475,05 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	1.710,62 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Sainte-Vierge à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

10. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE SAINT-NICOLAS A NEUFVILLES - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 10 avril 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché a apporté une modification relative à l'article D53, celui-ci est de 1500 euros et non de 1155 euros, cela étant dû à une erreur non corrigée par rapport au budget 2021;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE :

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Saint-Nicolas à Neufvilles aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	23.331,91 €
Recettes extraordinaires	4.786,83 €
TOTAL DES RECETTES	28.118,74 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	1.850,71 €
Dépenses ordinaires	17.176,69 €
Dépenses extraordinaires	1500,00 €
TOTAL DES DEPENSES	20.527,40 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	7.591,34 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Saint-Nicolas à Neufvilles ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

11. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE SACRE-COEUR A NEUFVILLES - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 10 mars 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché a apporté une modification relative à une erreur d'encodage du R19, selon les chiffres le montant doit être de 11697,46 euros et non de 11968.39 euros;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE:

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Sacré-Coeur à Neufvilles aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	10.133,63 €
Recettes extraordinaires	11.697,46 €
TOTAL DES RECETTES	21.831,09 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	3.639,39 €
Dépenses ordinaires	10.602,78 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	14.242,17 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	7.588,92 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Sacré-Coeur à Neufvilles ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

12. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE NOTRE-DAME A CASTEAU - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE .

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 1 avril 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché n'a apporté aucune remarque;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE :

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Notre - Dame à Casteau aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	38.207,36 €
Recettes extraordinaires	10.604,54 €
TOTAL DES RECETTES	48.811,90 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	1.828,27 €
Dépenses ordinaires	36.149,34 €
Dépenses extraordinaires	10.000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	47.977,61 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	834,29 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Notre - Dame à Casteau ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

13. DT2 - FINANCES - FABRIQUE D'EGLISE SAINT-PIERRE A THIEUSIES - COMPTE 2021 - APPROBATION - VOTE

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes portant sur la comptabilité fabricienne et notamment l'article 8;

Vu le décret du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises;

Vu la délibération du 4 avril 2022 par laquelle le Conseil de Fabrique d'église a arrêté et approuvé le compte 2021;

Considérant que l'Evêché n'a apporté aucune remarque;

Considérant le rapport du service de tutelle;

Par 13 abstentions et 12 oui,

DECIDE,

Article premier: d'arrêter et d'approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Thieusies aux chiffres suivants :

Recettes ordinaires	18.709,38 €
Recettes extraordinaires	1.383,93 €
TOTAL DES RECETTES	20.093,31 €
Dépenses arrêtées par l'Evêque	1.749,11 €
Dépenses ordinaires	15.763,82 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	17.512,93 €
Résultat du compte 2021 approuvé par l'Evêque	2.580,38 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Conseil de Fabrique Saint - Pierre à Thieusies ainsi qu'à l'évêché de Tournai.

Article dernier : D'informer qu'un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province dans les trente jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est à adresser au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation.

Madame DEPAS rentre en séance

14. DT2 - FINANCES - CPAS - TUTELLE ADMINISTRATIVE - COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021 - APPROBATION - VOTE.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Je vais céder la parole à Monsieur le Président du CPAS.

Monsieur le Conseiller BRILLET ;

Ça été discuté avec notre groupe en Conseil de l'Aide Sociale et voté, à l'unanimité, nous allons donc, comme au Conseil de l'Aide Sociale, voté ce point pour Ensemble.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Merci Monsieur le Président du CPAS pour tout le travail réalisé par l'ensemble des équipes car on sent que la problématique est de plus en plus aigüe. Une fois, c'est une aide aux Ukrainiens, une fois, c'est une aide aux sans-abris, une fois, des situations de solitude auxquelles doivent faire face de certaines personnes qui restent chez elles, je m'associe pleinement aux remerciements.

Monsieur le Président du CPAS, Hubert DUBOIS :

Il y a pour potentiellement sur Soignies, 49 SDF, c'est important de la savoir. On a des contacts avec l'un et l'autre, et le dernier en date, on en a parlé ici récemment, mais potentiellement, il y a une petite cinquantaine de SDF et on parvient à trouver des solutions, on parvient à les dynamiser dans les projets de vie, on parvient à les cadrer parce que ce n'est pas facile à cadrer, à mettre des conditions d'accompagnement d'aide et de relance dans leur projet, soyez attentifs quand vous passez en ville et n'hésitez pas quand vous en croisez un à leur dire que l CPAS existe et qu'une aide est toujours structurée pour être structurable j'insiste, parce que ce sont des messages à faire passer, merci.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Un grand merci et on espère d'avoir des nouvelles plus positives dans les prochains mois.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article 89 de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. stipulant que la décision doit être transmise dans les deux mois à compter du jour où les comptes ont été transmis à la commune, à défaut de quoi le Conseil communal est censé avoir donné son approbation;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale;

Considérant la tutelle exercée par le Conseil communal de la Ville de Soignies notamment sur la validation des comptes annuels élaborés par le C.P.A.S. ;

Considérant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, composés du compte budgétaire, du bilan, du compte de résultats et de la synthèse analytique ainsi que du rapport de la directrice financière du CPAS:

Considérant que ces comptes ont été arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 23 mai 2022;

Considérant que les comptes annuels 2021 du CPAS de Soignies s'établissent comme suit dans la délibération du Centre Public d'Action Sociale :

Compte budgétaire relatif à l'exercice 2021

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	27.237.637,15	603.430,09	27.841.067,24
- Non-Valeurs	334.847,01	0,00	334.847,01
= Droits constatés nets	26.902.790,14	603.430,09	27.506.220,23
- Engagements	26.872.706,88	603.430,09	30.083,26
= Résultat budgétaire de l'exercice	30.083,26	0,00	30.083,26
Droits constatés	27.237.637,15	603.430,09	27.841.067,24
- Non-Valeurs	334.847,01	0,00	334.847,01
= Droits constatés nets	26.902.790,14	603.430,09	27.506.220,23
- Imputations	26.485.548,60	286.515,55	26.772.064,15
= Résultat comptable de l'exercice	417.241,54	316.914,54	734.156,08
Engagements	26.872.706,88	603.430,09	27.476.136,97
- Imputations	26.485.548,60	286.515,55	26.772.064,15
= Engagements à reporter de l'exercice	387.158,28	316.914,54	704.072,82

Bilan au 31 décembre 2021 :

Actifs immobilisés	22.966.557,53
Actifs circulants	14.578.915,38
<u>Total de l'actif</u>	<u>37.545.472,91</u>
Fonds propres	24.901.011,21
Dettes	12.644.461,70
<u>Total du passif</u>	<u>37.545.472,91</u>

Compte de résultats au 31 décembre 2021 :

Résultat d'exploitation	- 238.452,41
Résultat exceptionnel	557.726,99
Résultat de l'exercice	319.274,58

Considérant que l'analyse des comptes annuels 2021 du CPAS a abouti aux constatations suivantes :

- L'article 11 du RGCC qui stipule que les crédits de dépenses du service ordinaire sont limitatifs n'est pas respecté. Les dépenses de personnel de la F8013 - Médiations de dettes est en dépassement de crédit budgétaire de 21.810,52 €

- Que cette problématique avait déjà fait l'objet d'une observation à l'article deux de la délibération du Conseil communal du 13 juillet 2021, approuvant les comptes annuels de 2020;

Par ces motifs,

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article premier : les comptes annuels pour l'exercice 2021 du C.P.A.S. de Soignies, arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 23 mai 2022, sont approuvés.

Article deux : Les montants desdits comptes, exprimés en euros, sont arrêtés tels que figurant dans le tableau repris plus haut.

15. DO5 - AFFAIRES ECONOMIQUES - SCHEMA COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL (MISE EN CONFORMITE) ET DECLARATION ENVIRONNEMENTALE - ADOPTION DEFINITIVE - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le schéma communal de développement commercial qui revient en séance, vous vous souvenez qui était déjà venu en séance, il devait faire l'objet, maintenant, d'un petit parcours avec l'avis des Villes limitrophes, avec l'avis de la CCATM, l'avis de l'Observatoire du Commerce, etc...il y a eu des questions, des réponses ont été apportées, ça faisait partie du dossier, le schéma n'a pas changé entre quand il avait été présenté en Conseil il y a maintenant déjà une bonne année et maintenant, ici, on est pour son adoption définitive, c'est déjà sur un document sur lequel on travaille et vous savez que c'est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur le développement économique, quand on a du développement économique, c'est que la société se porte bien et ce sont des rentrées d'argent au niveau de la Ville qui nous permet de faire une politique sociale et autres. C'est aussi important car tous ces indépendants créent aussi leur emploi, créent des emplois pour d'autres et vous l'avez remarqué, on est, en tout cas au niveau commerce, sur une situation qui est un peu compliquée ici sur le dernier mois avec des annonces de certains commerces qui ont fermé ou qui vont fermer et je trouvais important, ici, on adopte ce document qui est vraiment important et nos services travaillent déjà sur base de ce document-là, c'est un document qui structure le travail de nos services pour arriver à avoir une dynamique commerciale et depuis qu'on sent que c'est compliqué pour nos commerçants, vous savez qu'on a depuis tout le temps, depuis la crise COVID, on a allégé les taxes, on a fait des soutiens financiers, on a fait toute une série de choses mais, maintenant, une seconde crise comme celle à laquelle on est confronté avec une augmentation des charges pour nos commerçants, c'est quand même compliqué avec une incertitude sur demain car on ne voit pas la fin de cette crise et donc on mène des réunions d'urgence, en interne, avec nos services, vous connaissez l'ADL, le service des Affaires économiques, vous savez que c'est une équipe de femmes qui sont engagées par rapport au développement économique et donc, bien évidemment, on a déjà une liste d'actions qu'on pourrait mener pour accompagner les commerces qui sont du mal. C'est important de pouvoir continuer dans ce qu'on a mis en place également, on sentait quand même venir, c'est pour ça qu'on a adhéré à CREASHOP, qu'on a mis sur pied une prime propre à Soignies GET UP, si on reparle de ça, il y a eu 5 candidats qui ont été intéressés ces derniers temps et on a eu 2 dossiers qui ont été acceptés par le comité, CREASHOP ça s'élève de la région et il y a eu 10 candidats intéressés, il y a eu 6 dossiers acceptés et dans les 6, il y a 2 dossiers où les porteurs de projets ont renoncé. C'est pour vous dire qu'on va continuer, on a entendu que la Région wallonne va encore lancer un autre appel pour CREASHOP et donc je vous le dis déjà, on va repostuler afin de continuer à avoir ce type d'aides car c'est maintenant dans la diversité qu'il faut encore pouvoir marquer le coup encore plus pour soutenir nos commerçants. Ici, ces derniers mois, on a appris la fermeture de 9 commerces mais on a, aussi, dans le même temps, des porteurs de projets qu'on accompagne, je suis très triste pour les commerces qui arrêtent mais les raisons sont multiples et variées, tout n'est pas dû qu'à la crise, il y a parfois des personnes qui partent à la retraite, parfois des réorientations professionnelles parce que des personnes ont vécu difficilement la crise comme on voit dans tous les secteurs parfois des réorientations professionnelles et d'autres qui préfèrent arrêter qui ne sont pas dans le gouffre mais qui, ne voyant pas de jours meilleurs, se dit qu'ils préfèrent arrêter des difficultés. Il y a un peu de tout, c'est difficile de cibler, nous, on reprend contact avec l'ensemble de ces commerçants pour avoir une discussion et voir un peu ce qu'il n'a pas été, etc...et on continue d'accompagner ceux qui vont se lancer, on a 9 qui arrêtent mais on en a 4 qui vont bientôt ouvrir, ici, avec des commerces qui sont repris notamment ou de nouveaux commerces qui vont voir le jour. Il y a quand même du positif mais je pense qu'il faut faire un temps d'arrêt et avoir un moment de discussion avec ces commerçants qui ont arrêté pour connaître un peu plus les raisons pour mieux accompagner nos futurs porteurs de projets. Vous savez qu'au niveau de la prime GET UP et CREASHOP, on a fait passer un règlement en Conseil communal, on va revenir avec ce règlement en juillet pour vous demander pour adapter ce règlement pour pouvoir octroyer des primes à des personnes qui reprennent un commerce, une activité qui se termine, quelqu'un qui va reprendre et qu'on puisse aussi l'aider, pour le moment, on aidait qu'une nouvelle activité mais au vue de ce qui se passe, on trouve que c'est important de pouvoir élargir le cercle des personnes qu'on peut aider car c'est important de garder cette dynamique dans ce contexte-ci. On va continuer à faire

des actions promotionnelles et de la communication, c'est aussi quelque chose d'important et quand même vous dire qu'en 2021, tous nos services ont suivi plus de 80 porteurs de projets, ce qui est énorme tant entreprises que commerces et on continue à en avoir, on sent qu'on est à une situation aussi transitoire.

Madame la Conseillère VOLANTE :

Vous avez raison de dire que si les commerces ferment ce n'est simplement à cause de la crise, il y a toute une série de circonstances qui ont fait que, l'aspect santé, familial et orientation, cependant et c'était l'objet de ma question au Conseil dernier, l'ouverture d'une surface commerciale aux Archers qui vend les mêmes articles qu'un commerçant du centre-ville ainsi que d'autres articles des commerces de la rue de Mons, ça ne fait pas forcément du bien à ce commerce du centre-ville qui se sent un petit peu démuné par rapport aux mastodontes se trouvant aux Archers, nous voulons souligner ici et de faire bien attention quand de nouveaux commerces arrivent aux Archers puisqu'il me semble qu'il avait été décidé qu'il n'y aurait pas de concurrence avec les commerces du centre-ville, et comme il y a des surfaces commerciales importantes qui font que la rue de Mons sera bien vide dans les semaines qui viennent, on ne peut qu'être content et se féliciter de ces 4 possibles ouvertures dont vous avez parlé mais il faut être vigilant par la suite bien sûr.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Vous aviez posé la question ainsi que Madame LAAIDI au dernier Conseil, je vais quand même repréciser quand il y a eu les Archers qui ont ouvert, la législation faisait que c'était la Ville qui était autorité compétente à la délivrance du permis socio-économique. Dans le permis, on avait cadré toute une série de choses dont l'interdiction d'un multimarque. La législation a changé, il y a eu une demande du propriétaire des Archers de revoir leur permis, ce n'est plus la Ville qui est autorité compétente par rapport à ça, ils ont fait leur demande à la Région et la Région a revu notre permis de base et il y a des choses qu'ils ont supprimées de notre permis de base parce que nous on était cadrant mais on avait fait ça en concertation avec les commerçants et avec le porteur des projets des Archers, la Région n'a pas tenu compte de ce qu'on avait mis en place dans cette concertation et est revenu avec, eux, leur principe de base, heureusement, ils ont quand même gardé certains éléments mais des choses qu'on avait été négocié dans des derniers détails comme par exemple l'interdiction d'un multimarques ça ils ont viré par exemple et donc ça je le déplore fortement et donc, maintenant, quand Pointcarré vient pour ne pas le nommer, ils ne doivent même plus passer par la Ville pour pouvoir y aller, à partir du moment où il rentre dans le pourcentage qui est fixé de l'équipement de la personne, ils ne doivent plus revenir par la Ville vu que nous ne sommes plus l'autorité compétente et que le permis qui a été modifié par la Région change ces éléments-là. Je ne peux que le déplorer franchement et donc je tiens quand même à signaler et mettre en évidence que les difficultés que nous avons pour le moment dans notre centre-ville auxquelles nos commerçants font face ne sont pas liées à ce point-là vu que ce magasin vient d'ouvrir, ça génère une crainte supplémentaire par rapport à l'avenir mais je tiens quand même à dissocier les deux, je pense qu'il n'y a qu'en martelant auprès de nos citoyens que c'est important d'aller consommer localement, d'aller acheter dans son commerce de proximité, d'avoir un contact avec le commerçant, de ne pas acheter en ligne, de ne pas aller acheter trop loin de Soignies, je pense que c'est important parce que tout ça crée la vie dans notre Ville, crée un climat de convivialité, crée de la sécurité dans notre centre-ville pour ne pas devenir un centre-ville vide, je pense qu'on ne peut que le répéter et changer ses habitudes de vie qui sont juste suicidaires par rapport à la vie d'une Ville à proprement parlé.

Madame la Conseillère VOLANTE :

Par rapport à ça, y-a-t-il une communication, les commerçants le savent que ce n'est plus du ressort de la Ville.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

J'ai été sollicité, personnellement, par un commerçant et je lui ai répondu par courrier pour que ces éléments-là soient bien ciblés mais je reste en discussion avec lui et je souhaite même rencontrer le tenancier du nouveau magasin afin d'essayer de voir s'il n'y a pas une marge de négociation possible pour avoir un équilibre vu que ça été réalisable avec les anciens porteurs de projet des Archers, donc, je me dis qui ne tente rien n'a rien et donc il faut essayer de le faire.

Monsieur BISET

Monsieur le Conseiller BISET :

Qui a modifié le permis ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

La Région wallonne, le Fonctionnaire technique.

Monsieur le Conseiller BISET :

N'y-a-t-il pas de recours possible ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Non, la législation est changée, ce n'est plus la Ville de Soignies qui est l'autorité compétente.

Madame la Conseillère PLACE :

Concernant l'HORECA rien ne change ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

*Non, ça ils ont gardé, je pense qu'ils ont considéré que le multimarque, on allait trop loin dans nos conditions.
Madame DEPAS.*

Madame la Conseillère DEPAS :

Vous nous parlez de la dynamique qui se passe dans le centre-ville, un des points qui était un coût économique, c'était le DELHAIZE, est-ce qu'on peut espérer une avancée dans la tractation entre la Ville et le propriétaire du bâtiment ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

On en a parlé au dernier Conseil, on est toujours sur le sujet, on conditionne le futur projet à la présence d'un alimentaire et places de parking sur le site, ça ce sont les conditions que la Ville donne au porteur de projets quel qu'il soit pour un projet sur l'ancien site DELHAIZE.

On viendra en temps voulu avec les informations.

Plus d'autres questions.

A l'unanimité, merci.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30;

Vu le Décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et notamment ses articles 16, 17 et 19;

Vu le Livre Ier du Code de l'Environnement et notamment ses articles D52 et suivants;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du Décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et modifiant le Livre Ier du Code de l'environnement;

Vu le Schéma Régional de Développement commercial approuvé par le Gouvernement wallon en date du 27 novembre 2014 et actuellement en cours d'actualisation;

Vu le Schéma Communal de Développement commercial, économique et touristique local approuvé en séance du 28 avril 2015;

Vu sa délibération du 07 septembre 2020 procédant à l'adoption provisoire du projet de Schéma communal de Développement commercial et du projet de Rapport d'incidences environnementales lui soumis;

Vu l'accord définitif du Gouvernement wallon sur le contenu du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de Schéma communal de développement commercial lui communiqué par Monsieur le Fonctionnaire des Implantations commerciales par courrier du 26.08.2021;

Considérant les différentes étapes relatives à l'élaboration d'un SCDC telles que rappelées par Monsieur le Fonctionnaire des Implantations commerciales;

Vu sa délibération du 25 octobre 2021 par laquelle il a adopté provisoirement (seconde adoption) les projets de SCDC et de Rapport sur les incidences environnementales;

Considérant que la procédure d'enquête publique a débuté le 16.11.2021 pour se clôturer le 10.01.2022, et que le rapport de clôture acte qu'aucune remarque n'a été enregistrée dans ce cadre;

Considérant que la consultation des instances telles que définies par l'étape 5 de la procédure d'élaboration d'un SCDC et complétée par décision du Collège communal du 01.10.2021 a été réalisée, avec les résultats suivants:

- avis de l'Observatoire du Commerce émis en date du 24.11.2021;

- avis de la CCATM émis en date du 13.11.2021.

Considérant que ces avis ne nécessitent pas d'apporter de modifications spécifiques au Schéma communal de développement commercial ni au Rapport sur les Incidences environnementales et que le projet de déclaration environnementale joint en annexe apporte les éléments de réponse en vis-à-vis des remarques prélevées de ces avis;

Considérant que la consultation des communes limitrophes a également été réalisée, avec comme résultats:

- Ecaussinnes, Jurbise, Lens, Mons, Silly: pas de réaction;
- Le Roeulx: courrier du 12.04.2022 stipulant que son Collège n'avait aucune remarque à émettre;
- Braine-Le-Comte: nous informant de la délibération de son Collège communal du 11.03.2022 qui émettait un avis favorable.

Considérant l'étape 6 de la procédure prévoyant que le Conseil communal adopte définitivement le Schéma communal de développement commercial ainsi que le Rapport sur les incidences environnementales, accompagnés de la déclaration environnementale visée à l'article D.60 du Livre Ier du Code de l'environnement qu'il rédige;

Vu le projet de déclaration environnementale rédigé par la D05 soumis en séance de ce jour;

Par ces motifs;

Après en avoir délibéré;

DECIDE, à l'unanimité,

Article premier: de prendre connaissance du rapport de la D05 Affaires économiques faisant état des résultats:

- de l'enquête publique
- de la consultation des instances
- de la consultation des Communes limitrophes

Article 2: de prendre connaissance que les avis émis par l'Observatoire du Commerce et par la CCATM ne nécessitent pas d'apporter de modifications spécifiques au Schéma communal de développement commercial ni au Rapport sur les Incidences environnementales et que le projet de déclaration environnementale joint en annexe apporte les éléments de réponse en vis-à-vis des remarques prélevées de ces avis.

Article 3: d'adopter définitivement le Schéma communal de développement commercial ainsi que le Rapport sur les incidences environnementales.

Article 4: de marquer son accord sur le projet de déclaration environnementale lui soumis, qui devra être joint au dossier de validation du Schéma communal de développement commercial et du Rapport sur les incidences environnementales conformément à la procédure d'élaboration d'un SCDC.

Article 5: copie de la présente délibération ainsi que le Schéma communal de développement commercial, le Rapport sur les Incidences environnementales et la déclaration environnementale est transmise à Monsieur le Fonctionnaire des Implantations commerciales, pour information et disposition.

Article dernier: copie de la présente délibération est transmise à la D05 Economique pour disposition ainsi que pour information au Bureau d'études Up City et aux services concernés (Urbanisme - Rénovation urbaine - Mobilité).

Monsieur l'Echevin de SAINT MOULIN quitte la séance.

16. DO1 - PATRIMOINE - PRINCIPE DE VENTE DES 4 EMPLACEMENTS PARKINGS - PROJET IMMOBILIER IMOGENS - RESIDENCE INES II - RUE DE STEENKERQUE - VOTE

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'acquisition de 4 emplacements de parkings dans le projet immobilier IMOGENS - Résidence INES II de la rue de Steenkerque, en date du 3 mai 2022;

Considérant que l'acquisition fait suite à la fixation en charge d'urbanisme de la rétrocession à la ville d'une partie du sous-sol du bâtiment pour 4 emplacements de stationnement dévolus aux riverains car la voirie est saturée à cet endroit ;

Attendu la nécessité de gérer cette charge conformément à sa destination mais avec le moins de contraintes futures pour l'Administration communale;

Considérant la motivation de la proposition de mise en vente qui consiste en la prise en compte des coûts inhérents à la gestion locative des emplacements de parking ainsi qu'à la participation aux charges de la copropriété;

Considérant la possibilité de vendre les places de parkings aux conditions suivantes :

- être propriétaire ou locataire à la rue de Steenkerque ou au Rempart du Vieux cimetière,
- faire offre à partir de 20.000,00 €/place;

Considérant les modalités de publicité de la vente:

- affichage sur l'immeuble,
- reprise de contact avec les personnes s'étant déjà manifestées,
- si nécessaire : affichage classique via Notaire;

Attendu que le fruit de la vente sera consacré à l'amélioration du quartier conformément aux dispositions prises dans le cadre des charges d'urbanisme aux bénéfices des riverains;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article premier: d'approuver le principe de mise en vente des 4 emplacements de parkings dans le projet immobilier IMOGES - Résidence INES II de la rue de Steenkerque.

Article 2 : d'approuver les modalités de vente et de publicité:

- être propriétaire ou locataire à la rue de Steenkerque ou au Rempart du Vieux cimetière,
- faire offre à partir de 20.000,00 €/place;

- affichage sur l'immeuble,
- reprise de contact avec les personnes s'étant déjà manifestées,
- si nécessaire : affichage classique via Notaire;

Article dernier : de mandater le Collège communal pour la suite du dossier.

17. DO1 - PATRIMOINE - APPEL A PROJETS FEDER-AWAP - "VALORISER LES BIENS A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE" - VOTE

Le Conseil communal, en séance publique,

Attendu l'appel à projets FEDER-AWAP : "Valoriser les biens à haute valeur patrimoniale" et la nécessité de renvoyer les documents pour le 1er juin 2022 avec un délai accordé jusqu'au 30 juin 2022 pour l'approbation du dossier par l'Autorité ;

Considérant que le Modern Hôtel, propriété de la ville de Soignies, constitue un bien à haute valeur patrimoniale dont il est indispensable de pourvoir à la conservation ;

Considérant les documents constituant le dossier de candidature à l'appel à projets susmentionné:

- L' arrêté de classement du Modern Hôtel
- L' attestation d'achat du Modern Hôtel
- le budget
- Le calendrier prévisionnel
- La fiche de localisation
- Le document reprenant les annexes 1,2 et 3, signé
- La note d'intention
- Les simulations et vues 3D du projet

Considérant qu'au travers de son programme stratégique transversal, le Collège communal s'est fixé comme objectif stratégique d'être une entité qui valorise ses atouts à la fois du tourisme, du patrimoine et du folklore. et de manière opérationnelle de mettre en valeur notre patrimoine bâti via la préservation, la restauration et la promotion de celui-ci;

Attendu l'action n° 167 de poursuivre la rénovation et la préservation du Modern Hôtel pour en faire un lieu d'attrait touristique;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : d'approuver les documents ci-annexés constituant le dossier de candidature à l'appel à projets FEDER-AWAP : "Valoriser les biens à haute valeur patrimoniale".

18. DO2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE SOIGNIES AU PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2025 DU CONTRAT DE RIVIERE DE LA SENNE – VOTE

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la délibération du Collège communal réuni en séance du 10 mars 2022 validant la liste des points noirs prioritaires pour le programme d'actions 2023-2025 du contrat de rivière de la Senne ;

Vu la délibération du Collège communal réuni en séance du 11 mai 2022 marquant son accord sur l'inscription du point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal ;

Vu le courrier du 5 avril 2022 du contrat de rivière de la Senne relatif à la participation financière 2023-2025 au contrat de rivière de la Senne adressé au Conseil communal ;

Vu le projet de programme d'actions 2023-2025 du contrat de rivière de la Senne établi par le service Environnement repris en annexe ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière (M.B. 22.12.2008) ;

Considérant que le partenariat entre la Ville de Soignies et le contrat de rivière Senne est établi depuis 2003 ;

Considérant que sur base des résultats de l'inventaire de terrain réalisé par le contrat de rivière de la Senne, le service Environnement a réalisé un programme d'actions pour les trois prochaines années ;

Considérant qu'une solution peut être apportée à l'ensemble des points noirs prioritaires ;

Considérant que le programme d'actions reprend 25 actions à mener pour un total de 280 points noirs répertoriés par le contrat de rivière de la Senne ;

Considérant que le Conseil communal est invité à approuver le programme d'actions 2023-2025 du contrat de rivière de la Senne pour les trois prochaines années (2023-2024-2025), correspondant au 6ème programme d'actions des partenaires du contrat de rivière de la Senne ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : d'approuver le programme d'actions 2023-2025 établi par le service Environnement pour le contrat de rivière de la Senne ;

Monsieur l'Echevin de SAINT MOULIN entre en séance.

19. DO2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE SOIGNIES AU PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2025 DU CONTRAT DE RIVIERE DE LA HAINE – VOTE

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la délibération du Collège communal réuni en séance du 28 février 2019 validant la liste des points noirs prioritaires pour le programme d'actions 2020-2022 du contrat de rivière de la Haine ;

Vu la non réalisation d'un nouvel inventaire de terrain par le contrat de rivière Haine du fait de la faible réalisation des actions du programme d'actions 2020-2022, et donc leur report au programme d'action 2023-2025 ;

Vu la délibération du Collège communal réuni en séance du 11 mai 2022 marquant son accord sur l'inscription du point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal ;

Vu la convention envoyée le 25 avril 2022 par le contrat de rivière de la Haine relatif au renouvellement de notre adhésion à l'asbl Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ;

Vu le projet de programme d'actions 2023-2025 du contrat de rivière de la Haine établi par le service Environnement repris en annexe ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière (M.B. 22.12.2008) ;

Considérant que le partenariat entre la Ville de Soignies et le contrat de rivière Haine est établi depuis 2011 ;

Considérant que sur base des résultats de l'inventaire de terrain réalisé par le contrat de rivière de la Haine pour le programme d'action 2020-2022, le service Environnement a réalisé un programme d'actions pour les trois prochaines années ;

Considérant qu'une solution peut être apportée à l'ensemble des points noirs ;

Considérant que le programme d'actions reprend 44 actions curatives à mener, pour un total de 50 points noirs répertoriés par le contrat de rivière de la Haine ;

Considérant que le contrat de rivière Haine a également proposer d'ajouter 21 actions diverses au programmes d'actions 2023-2025 ;

Considérant que le Conseil communal est invité à approuver le programme d'actions 2023-2025 du contrat de rivière de la Haine pour les trois prochaines années (2023-2024-2025) ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : d'approuver le programme d'actions 2023-2025 du Contrat de rivière de la Haine établi par le service Environnement et comprenant 65 actions à mener ;

20. DO2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - ETAT DE LA SITUATION – INFORMATION

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Au dernier Conseil, les deux Conseillers communaux qui sont dans d'autres instances devaient poser des questions dans leur instance. J'ai eu un contact avec Monsieur DESQUESNES qui m'a fait part de son communiqué de presse, Monsieur BISET, allez-y !

Monsieur le Conseiller BISET :

A l'absence de Monsieur DESQUESNES, un communiqué de presse a été envoyé, il a interrogé le Ministre BORSUS sur le dossier de la Boucle du Hainaut la semaine passée. Les informations qu'on peut vous donner c'est qu'il y a bien eu une rencontre et ça avait été programmée entre le Cabinet de la Ministre DEMIR et son Cabinet mais ce ne sont que des techniciens, des chefs de Cabinet qui se sont vus et donc pas de Ministre. Comme les deux dossiers Boucle du Hainaut et Ventilus qui est le même projet en Flandres, Monsieur DESQUESNES rappelle que ça nécessite un dialogue approfondi entre la Wallonie et la Flandre pour que les autorités publiques défendent au mieux l'intérêt des régions et leurs habitants face à ELIA. La 2^{ème} information, c'est que la demande qui est formulée au Ministre, c'est que l'hypothèse d'une ligne enfuie, complètement enterrée à 100 % telle qu'elle a été proposée par l'ASBL Revolht en courant continu, qu'elle puisse être financièrement chiffrée et mettre ce scénario-là en rapport avec le projet de lignes aériennes tel qu'il est produit par ELIA mais en chiffrant correctement ce projet, c'est à dire que le coût de l'infrastructure tel qu'ELIA l'évoque mais également tous les coûts indirects, tous les frais que ça va représenter pour les habitants en terme de la maison, etc...qui ne sont pas pris en compte actuellement par ELIA dans son calcul de

coûts, et pour pouvoir comparer les pommes avec les pommes, la demande a été faite d'avoir les deux chiffres. Tout ça pour ça, oui mais ça permettrait d'amener des décisions rapides et d'éviter une guérilla de recours administratifs et judiciaires et des années de procédure, si on peut avoir un consensus sur le projet, ce serait peut-être mieux que des années de procédure, de toute façon, les gens vont perdre de l'argent, que ce soit en indemnités ou en valeur de maisons, on le voit déjà sur Chaussée je pense les maisons n'augmentent plus autant qu'avant parce qu'il y a l'impact potentiel et il y en a qui déménage.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Tant qu'on est sur la Région wallonne, j'ai reçu aussi un communiqué de presse de Monsieur Laurent DEVIN qui abordait un autre sujet et je trouve que c'était important de le dire, il a interrogé le Ministre BORSUS par rapport à la sortie du Gouvernement fédéral sur les ambitions que le Fédéral a en matière de développement d'éoliens offshore et que donc il y a eu différentes annonces depuis un an sur les ambitions énergétiques qui sont revues à la hausse au niveau du Fédéral et que les prévisions faites en 2019 à l'horizon de 2030 et 2040 ne sont plus au goût du jour. De là, les prévisions ainsi que les calculs d'ELIA qui fondent le déploiement de la Boucle du Hainaut ne seraient plus à jour. Le Député-Bourgmestre a demandé au Ministre s'il comptait demander à Elia de revoir ses calculs suite à l'accord signé par les Pays de la Mer du Nord et le Ministre a confirmé que le contexte énergétique est en constante mutation et il allait demander à Elia d'apporter la démonstration que le projet présenté au début de 2021 reste toujours pertinent pour répondre aux enjeux énergétiques.

Et au niveau du Fédéral ?

Monsieur le Conseiller PREVOT :

En droite ligne avec le communiqué de presse de Monsieur Laurent DEVIN que vous venez de lire, Madame la Bourgmestre, j'ai moi-même déposé une question à la Ministre de l'Energie par rapport à cet accord de coopération qui a été signé pour calculer le parc éolien Offshore en mer du Nord et pour demander justement à la Ministre si les prévisions de 2019 étaient toujours d'actualité pour 2030 et 2040, je peux déjà vous dire que "non, puisque cet accord de coopération change la donne. J'interroge également et j'espère avoir la réponse pour le prochain Conseil communal sur le fait que le Gouvernement fédéral a, récemment, porté plainte auprès de l'instance européenne contre un projet français de parc éolien à la limite de nos frontières belges et, notamment, les griefs évoqués étaient, la pollution visuelle, il y a un élément très intéressant et singulièrement un des points qu'on reproche à ce projet "Boucle du Hainaut" et donc je trouvais cocasse que le Fédéral puisse porter plainte et réclamations par rapport à la pollution visuelle pour un projet Offshore à la limite de nos frontières mais par contre accepter et tolérer une balafre de la ligne à très haute tension à travers nos campagnes, nos villages et notre belle ville, là, aussi, j'aimerais entendre la réponse de la Ministre et j'espère en tout cas qu'il n'y aura pas deux poids, deux mesures.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

On sera attentif à la réponse qui nous sera apportée pour le prochain Conseil communal.

Voilà les avancées pour ce dossier jusqu'à présent et on refera le point au Conseil du 05 juillet 2022.

**21. DT1 - DIRECTION GENERALE - ARTICLE(S) 74 DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR : -
REPONSE(S) AU(X) QUESTION(S) POSEE(S) LORS DE LA SEANCE PRECEDENTE OU EN
COMMISSION; - QUESTION(S) ORALE(S) POSEE(S) AU COLLEGE COMMUNAL**

QUESTIONS POSEES LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 MAI 2022

Question de Madame la Conseillère VINCKE : Etant donné la reprise de nombreuses activités festives au sortir de la période Covid, l'agenda de chacun.e se remplit gracieusement de propositions d'événements nombreux. A l'occasion de l'organisation de ceux d'ampleur, peut-on savoir si la Ville a l'intention de reprendre le fonctionnement mis en place précédemment concernant l'utilisation/la location de gobelets réutilisables. Pourrions-nous rappeler les conditions de prêt de ceux-ci éventuellement peut-être dans le bulletin communal ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Oui les gobelets réutilisables sont toujours d'actualité, tout ce qui est gobelet en plastique est interdit, les verres en verre sont interdits et pendant les 5 grandes festivités, le prêt et le nettoyage sont gratuits. 13.500 gobelets ont été mis à disposition lors de la fête de Pentecôte. On a vu qu'à certains endroits, ça n'a pas été respecté, il y a un courrier qui va être envoyé à l'ensemble de notre Horeca pour rappeler les règles et on est dans un recommencement de nos festivités, la prochaine festivité, on sera moins tolérant et que les choses soient claires, et cela peut-être redit.

Question de Madame la Conseillère VINCKE : Vu l'activité des engins de chantier qui prend cours à la Zacc des Aulnées et l'installation de comptage installée il y a un moment au début de celui-ci, pourrions-nous connaître les

dernières solutions qui seraient apportées aux soucis de mobilité présumés précédemment dans le quartier. Pourrions-nous avoir un retour informatif concernant les dispositions qui seront prises en matière de charroi et de mobilité durant les travaux et ensuite dans ce quartier comme dans la zone des archers ?

Réponse de la DO2 – Mobilité

En concertation avec le SPW et la zone de police et de représentants des riverains, on a eu plusieurs rencontres et, il a été décidé d'organiser l'entrée et la sortie des camions liés à l'activité de ce chantier à partir du chemin des Aulnées / chaussée de Mons.

Un sas d'insertion a été créé pour les camions sortant du site et voulant se diriger vers Soignies.

Les chauffeurs reçoivent l'information qu'ils ne peuvent pas se croiser dans le chemin des Aulnées, sur le petit tronçon entre l'entrée du chantier et la chaussée de Mons.

Le service Mobilité a pris contact auprès de Wanty pour faire enlever la signalisation.

Question de Madame la Conseillère VINCKE : Lors de la dernière visite du GT Nature et biodiversité au Parc Pater, j'ai pu constater la présence d'une barrière en plein milieu de la pièce d'eau. Le niveau d'eau étant étrangement bas, j'ai pu cependant y noter avec satisfaction le retour de quelques batraciens. La végétation aquatique/subaquatique/des rives semble cependant un peu restreinte. Pourriez-vous nous faire un état des lieux des actions qui sont actuellement encore prévues au budget/à l'agenda à cet endroit ?

Réponse de la DO2 – Environnement

Des actes d'incivisme se produisent régulièrement dans le parc. Une barrière Nadar, des poteaux de circulation et des moellons (qui ne proviennent pas de l'enceinte du parc) ont entre-autres déjà été retrouvés dans l'étang. Nous suspectons que la nouvelle bâche a déjà été perforée, elle devra donc être réparée. Il faudra pour ce faire partiellement vider l'étang. Nous ne pouvons pas intervenir pour le moment vu la reproduction des batraciens. Il faut également mettre en place une solution pour éviter toute future dégradation volontaire de l'intégrité de la bâche. Les rives ont été plantées, il faut laisser le temps à la végétation de se développer. Des plantes aquatiques sont prévues dans la zone de lagunage.

Elles seront installées une fois la bâche réparée. Il y a des visites sur place de notre éducatrice de rue et nos gardiens de la paix et on a demandé plus de tournées de la part de nos policiers.

Question de Madame la Conseillère VOLANTE : Par rapport au centre commercial des Archers, au moment de sa création, il avait dit que l'installation des commerces là-bas ne viendrait pas en concurrence avec les commerces du centre-ville, or, ce mercredi 25, sera inauguré un magasin qui, apparemment, vendra les mêmes marques de vêtements qu'un commerce au centre-ville, et d'autre part, la situation du centre-ville est assez inquiétante avec la fermeture de nombreux commerces et je suppose que des pistes sont en réflexion parce qu'il ne faudra pas qu'à terme, la rue de Mons devienne comme la rue piétonne à MONS et que tous les commerces soient expatriés du côté des Archers.

Question de Madame la Conseillère LAAYDI : j'allais poser la même question que Madame la Conseillère VOLANTE. J'ai été interpellée par des commerçants du centre-ville qui se disent inquiets par rapport à une grande enseigne qui regroupe plusieurs marques de vêtements et que présente une concurrence direct.

Réponse de la DO5 – Affaires économiques

Le permis socio-économique délivré par la Ville de Soignies a été modifié par la Région Wallonne. En effet, le site des Archers est dorénavant régi par le permis intégré délivré par l'autorité compétente (la Région Wallonne) le 07.03.2022, qui base sa décision sur les critères légaux.

Il fait donc référence aux :

- *types de biens mis en vente (achats courants, semi-courants légers, semi-courants lourds)*
- *secteurs commerciaux dont relève chaque enseigne (équipement de la personne, équipement de la maison, ...)*

Pour ce qui concerne les cellules commerciales qui composent ce site, la législation prévoit que :

« Est soumis à permis d'implantation commerciale un projet de modification importante de la nature de l'activité commerciale d'un établissement de commerce de détail ou d'un ensemble commercial dans un immeuble déjà affecté à des fins commerciales existant et d'une surface commerciale nette supérieure à 400 m². »

Dans le cas qui nous concerne, et considérant que l'enseigne Pointcarré s'est établie dans la cellule commerciale occupée jusqu'il y a peu par l'enseigne JBC, il n'y a pas de modification de la nature de l'activité commerciale.

Par conséquent, son implantation ne nécessitait donc aucune autorisation de la Ville, qui plus est n'étant plus autorité compétente. La Ville n'a donc aucune capacité à refuser celle-ci ni à définir de conditions qui lui seraient adjointes.

Vu le contexte économique compliqué, la Ville a d'ores et déjà procédé à l'adaptation des aides mises en place au niveau local pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces, au vu des quelques fermetures annoncées depuis déjà quelques mois, en élargissant à la fois le périmètre géographique concerné et les secteurs commerciaux visés. Il est clair que la situation économique générale ralentit quelque peu les nouveaux projets, et que la clientèle reste également prudente dans ses dépenses.

Nous constatons toutefois que le concours « J'aime mon commerçant local » a l'air de bien favoriser les achats au vu du nombre de bulletins de participation déjà réceptionnés, ce qui est déjà un point favorable.

Il y a lieu, pour chaque commerçant, de bien rester actif en termes de communication et d'adapter son offre dans cette période. Des ateliers/séances d'information leur sont d'ailleurs proposés en ce sens.

Indépendamment des mesures de soutien actuellement mises en place par la Ville, il a d'ores et déjà été convenu de revenir sous peu vers les commerces du centre-ville pour faire un point et envisager ensemble l'avenir.

Question de Monsieur le Conseiller HACHEZ : Comme je l'ai déjà signalé lors de conseils communaux précédents, la collecte des déchets réalisée par HYGEA est bien loin de satisfaire l'ensemble de nos concitoyens. Je crois que nous pouvons certifier qu'aucune collecte n'a été effectuée de façon complète depuis quelques mois. Ne serait-il pas opportun d'interroger Monsieur DEMOORTEL et ses services à ce sujet pour obtenir une réponse cohérente au problème des manquements flagrants que nous avons tous diagnostiqués ?

Question de Madame la Conseillère DEPAS-LEFEBVRE : A ce sujet, je voudrais remercier Monsieur l'Echevin VERSLYPE qui est intervenu pour la collecte qui se trouvait à la Place des Carrières.

Réponse de la DO2 – Environnement

Renseignements pris auprès de Monsieur Jacques DE MOORTEL, Directeur général d'HYGEA, ce dernier nous informe que d'une manière générale les reports de collecte ne sont pas dus à un manque d'anticipation tant en disponibilité de matériel que de ressources humaines. Il convient cependant que le pic de sorties de Soignies (nombre de camions et nombre de collaborateurs) ne donne pas une grande marge de manœuvre par rapport au potentiel maximum et que les réserves sont donc très faibles.

L'intercommunale a maintenu des camions en location ; le marché d'achat de 11 camions minimum à 18 camions maximum a été lancé et UNE offre a été réceptionnée . Elle est en cours d'analyse pour un délai de livraison de minimum 14 mois.

La direction se dit satisfait d'avoir reçu cette offre car il n'est pas rare que des fournisseurs comme DAF décide de ne plus remettre de devis soit pour l'incertitude des prix, soit pour une indisponibilité des pièces soit pour les deux.

Du point de vue du personnel il faut distinguer la fonction de chauffeur de celle du chargeur avec les mêmes conséquences, le manque de disponibilité.

Pour les chauffeurs la pénurie est avérée, elle a un impact direct sur les engagements malgré la politique de fidélisation mise en place.

Pour les chargeurs si l'accès à la profession est plus simple les exigences du métier limitent les candidats fiables.

Ces deux éléments créent de nombreux aléas qui malgré les sécurités prises exposent à l'intercommunale à ne pas disposer des ressources attendues avec la conséquence d'un report des prestations.

Il convient d'ajouter la succession de Jours fériés et de jour de grève nationale qui a occasionné des reports au samedi dont les prestations sont réalisées sur base volontaire. 3 samedis de prestations usent les organismes.

Complémentaire aux réserves constituées pour faire face aux aléas l'intercommunale a fidélisé 15 travailleurs intérimaires et engagés sur l'ensemble de l'intercommunale près de 75 contrats à durée indéterminée.

Une polyvalence entre les chauffeurs recyparcs et chauffeurs collecte est désormais active en gardant à l'esprit que l'activité des recyparcs doit être maintenue.

Question de Monsieur le Conseiller DESQUESNES : J'ai été interpellé par quelques observateurs attentifs dans les travaux liés aux voiries et infrastructures et ça concerne la future place Madelgaire, c'est le lotissement PCA 13 proche du Chemin du Tour, il y a une placette qui est construite de façon centrale et il semblerait que les normes notamment en matière de qualité, d'épaisseur des pierres bleues soient inférieures à ce qui se pratique normalement en la matière avec donc des risques que les matériaux qui soient installés soient non pas de mauvaise qualité mais de dimensionnement qui ne corresponde pas à l'usage pour lequel ils sont prévus, c'est la Ville qui sera amenée à réceptionner ces travaux-là, à devoir assumer en cas après une fois que la réception est faite, à assumer les remplacements et les remises en étant du site, est-ce que ce qui est imposé à cette entreprise qui fait des travaux de voirie à cet endroit-là, correspond aux normes qui sont celles imposées, que la Ville fixe dans ses proches cahiers des charges. Si ce n'est pas le cas, il y a matière à tirer la sonnette d'alarme et à corriger le tir pour que la Ville n'hérite pas d'infrastructure dont la qualité serait moindre.

Réponse de la DO1 – Travaux

Nous vous confirmons que les matériaux mis en œuvre sont conformes au permis. Tous les pavés sont issus d'une production locale qui possède bien l'agrément technique avec certification (ATg).

Question de Madame la Conseillère MARCQ : c'est juste un questionnement concernant les places de parkings PMR à travers la Ville, quand ces places PMR ne sont pas respectées, que les citoyens sans difficulté les utilisent, comment peut-on les référencer, est-ce que c'est bien la police, la Ville parce que j'ai plusieurs patients qui se sont déjà retrouvés dans des situations compliquées, on leur a répondu qu'ils n'avaient pas se garer en double file quand il n'y a pas de place, alors que des places PMR sont là et qu'elles sont utilisées par des personnes ne possédant pas de carte PMR.

Réponse de la DO2 – Mobilité

Le contrôle des places PMR relève des SAC (Sanctions Administratives Communales) et est réalisé par la zone de police et les agents habilités par la Ville et commune.

Pour rappel, le règlement stationnement de Soignies prévoit que tout détenteur de la carte de stationnement PMR peut stationner sans limitation dans les zones de stationnement contrôlées. Dès qu'il y a un abus, il faut contacter la police.

Question de Monsieur le Conseiller FLAMENT : c'est pour signaler qu'à la rue du Nouveau Monde au 43, il y a un gros nid de poule qui s'agrandit de plus en plus.

Réponse de la DO1 – Travaux

L'intervention a été réalisée.

Question de Monsieur le Conseiller PREVOT : j'ai été interpellé par des riverains de la rue Saint-Vincent à NAAST qui me soulèvent une triple problématique, tout d'abord le non-respect des horaires de camions qui se rendent aux carrières, renseignements pris, les carrières se justifient en disant que c'est régulièrement des camions de clients et non pas des clients des carrières, est-ce qu'il n'est pas peut-être pertinent de rajouter des panneaux additionnels en rappelant ces horaires même pour les sous-traitants ou les clients des carrières. On me signale également que la piste n'est jamais arrosée, ce qui est aussi une condition qui doit être respectée et dès lors ça occasionne pas mal de désagréments sur les véhicules, de la poussière et autres. Ensuite, les chicanes qui ont été enlevées pour les travaux n'ont pas été remises. On me signale également que la vitesse reste élevée pour certains.

Réponse de la DO2 – Mobilité & Environnement

Les chicanes évoquées font partie intégrante des conditions du permis d'environnement et sont disposées sur la route industrielle privée à usage des transporteurs clients de la carrière. Le service a pris contact avec la direction de la carrière pour leur rappeler leurs obligations, en ce compris l'arrosage des pistes.

D'autre part, des limitations de tonnage accompagnées d'une limitation horaire peuvent être mises en application. Elles nécessitent cependant une analyse préalable afin de connaître les endroits de passage effectifs et éviter le report du transit sur d'autres rues du village. Le service en charge de la mobilité a été chargé de cette analyse et invité à élaborer des propositions de sécurisation.

Concernant le non-respect des horaires de camions qui se rendent aux carrières :

Les camions des carrières respectent bien les horaires établis pour accéder au site. Il appert que les camions qui ne respectent pas les horaires sont des camions des clients.

HOLCIM rappelle très souvent les différentes consignes à ses clients, notamment les horaires d'ouverture du site à respecter (ne pas arriver avant 6H le matin, heure d'ouverture du site).

S'agissant d'une route privée, nous n'avons pas l'autorisation de poser ce type de panneaux. Nous pouvons le suggérer à HOLCIM.

Concernant l'arrosage des pistes, les pistes sont balayées par une balayeuse tous les vendredis. Lorsque celles-ci ne présentent pas de poussières, elles ne sont pas arrosées.

*La dernière partie de la route en béton qui reliera les pistes et la route privée sera coulée fin juin, ce qui permettra à la balayeuse d'accéder à l'entièreté de la route dès le mois d'août.
Si les riverains rencontrent des problèmes suite aux poussières, il est toujours préférable d'avertir directement la DO2 Environnement afin qu'un suivi soit effectué directement.*

Lors des travaux de réfection de la voirie privée reliant le site à la chaussée du Roelux, les carriers se sont rendus compte que la présence des chicanes augmentait les nuisances, à savoir : une usure anormale de la route, de plus lors des phases d'accélération/freinage des camions aux abords des chicanes, les nuisances de bruits et poussières sont accentuées.

Le nouveau revêtement de la voirie améliorera ces différents paramètres en diminuant le bruit et les émissions de poussières.

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA COMMISSION 4

Les participants ont été informés des plans d'action développés en synergie avec les Contrats de Rivière Haine et Senne. Lors de la présentation ont été présentés certains éléments sur lesquels des progrès importants ont été réalisés ces dernières années.

Monsieur, le conseiller Hachez a soulevé deux questions complémentaires à la discussion sur les contrats de rivière :

- L'état actuel des mesures pour limiter le débordement du ruisseau Gageole (appartenant au bassin de la Seine)

Réponse de la DO2 – Environnement

- La régularisation d'une erreur de marquage routier (double ligne) sur la Chaussée d'Enghien entre le Chemin de l'Épinois et le Chemin du Tour.

Réponse de la DO2 – Mobilité

Il doit s'agir de l'ancienne ligne de bord de voirie qui se situe depuis la finalisation du chantier dans la zone de stationnement, au-delà de la nouvelle ligne de bord de voirie.

Vu qu'il n'y a pas de contradiction avec le nouveau marquage, elle a été maintenue par soucis d'économie de moyens et elle s'effacera avec le temps.

Si le collègue le souhaite, elle peut être effacée.

QUESTIONS POSÉES LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2022

Monsieur le Conseiller PREVOT : De manière générale, quelques jours avant les grands événements, des panneaux sont apposés par les services de la Ville pour pouvoir libérer des places et cela s'est fait pour les festivités de la Pentecôte et on peut partir du principe que si ces panneaux sont installés quelques jours auparavant, on est là dans des événements prévisibles quand on est sonégien. Maintenant, par rapport à d'autres événements qui eux n'ont pas de récurrence annuelle, j'ai été interpellé par plusieurs riverains du Chemin du Tour Bras de Fer par rapport à l'inauguration qui a eu lieu vendredi. Des panneaux ont été apposés pour interdire le stationnement entre 10 h et 16 h mais de très nombreux riverains me signalent que plusieurs de leurs voisins sont partis en vacances mais en laissant leur véhicule là où ils le laissent habituellement et sans nécessairement avoir été conscientisés au fait qu'il y avait un événement et en l'occurrence l'inauguration de Haute Senne Logement. Les voisins ont averti certains vacanciers sur leur lieu de vacances et s'interrogent, ils se demandent et ils espèrent que leur véhicule ne sera pas enlevé pour cet événement. Je souhaitais vous le signaler et donc qu'on puisse peut-être faire preuve d'un peu de souplesse par rapport à ça pour éviter des désagréments à ces riverains revenant de vacances.

Réponse

Vu le délai imparti, la question n'a pas été transmise et un contact informel a été pris avec les autorités.

Madame la Conseillère VOLANTE : Mardi, je suis venue au marché et j'ai remarqué qu'à la rue du Lombard, des voitures étaient garées tout le long de la rue pour 15 minutes normalement et je me dis que si un camion devait passer là et bien il bloque toute la circulation, ne serait-il pas possible de sensibiliser ?

Transmis à la DO2 Mobilité pour réponse au prochain Conseil communal

Madame la Conseillère VOLANTE : Je vous signale qu'à la rue de Mons, il y a des nuisances qui sont générées par Night & Day et donc il y a un SDF et ils viennent faire des nuisances aux commerçants, ça dort sous le porche d'un magasin dans la rue de Mons. Je sais qu'il y a déjà eu quelque chose de similaire par le passé.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
C'est en cours, il est suivi.

Transmis au CPAS pour information et suivi

Monsieur le Conseiller BRILLET : A la rue de la Saisinne, il y a eu dernièrement des travaux mais de nouveaux quand on fait des travaux, la circulation routière s'améliore et donc on roule beaucoup plus vite. Je suppose que vous avez, comme plusieurs personnes, reçu un courrier de riverains qui se plaignent de la vitesse et ils demandent des aménagements dans cette rue. D'autant plus, avec le carrefour de la rue de Reine de Hongrie, qui est un carrefour à priorité de droite et qui est extrêmement dangereux et mal signalé.

Transmis à la DO2 Mobilité pour réponse au prochain Conseil communal

Madame la Conseillère DIEU : C'est la foire agricole ce dimanche et sur la Place Van Zeeland, on ne peut plus stationner à partir de ce vendredi 9 heures et je me demandais si les stands étaient déjà montés le vendredi ou le samedi, il y a quelques commerces sur cette place-là. Il y a aussi un évènement qui a lieu derrière la commune vendredi et donc ça fait beaucoup de places de parkings en moins.

Monsieur l'Echevin BORREMANS : Il y a uniquement sur la Place Van Zeeland, un chapiteau mais les places de parkings devant chez toi et de chez la Friterie Arthur sont libres jusque dimanche matin. On a bloqué à partir de vendredi parce que la société qui monte le chapiteau ne le fait plus que le vendredi et plus le dimanche matin malheureusement.

Madame la Conseillère ARNOULD-PLACE : Il faudrait un peu plus de tolérance de la part de RAUWERS pour ce genre de situation.

Madame la Conseillère LAAIDI : Je vous informe qu'à la carrière du Perlonjour, quand il fait chaud, il y a une bande d'une vingtaine de jeunes et le souci c'est qu'ils agressent les commerces, les piétons, les voitures, peut-on faire quelque chose ?

Transmis à la Zone de police pour suite

Madame la Conseillère VINCKE : Nous avons enregistré samedi une température au-delà des 30° ce qui est anormalement élevé pour le mois de juin. De nombreux événements avaient cependant lieu en extérieur. Lors de l'un d'eux à Thieusies, et alors que les participants étaient sous le cagnard, 2 personnes ont été prises d'un malaise. Cela aurait pu se produire durant la braderie ou tout autre endroit. Sachant bien que nos services de secours sont sur la brèche lors de l'annonce de tels épisodes compliqués, au moment même s'est posée la question de la présence d'un défibrillateur cardiaque à la maison de village auprès de laquelle se déroulait l'évènement.

Pourrions-nous faire le point sur le taux présence de tels appareils sur la commune ?

Pourrions-nous diffuser leur modalité d'usage et leur emplacement comme information à la population ?

Pourrions-nous examiner la nécessité d'étendre ce genre d'équipement à chacune des maisons de village dont nous avons par ailleurs pris l'option de rénover et promouvoir ces dernières années."

Transmis à la DT5 Sécurité et prévention et à la DO4 Sports et Jeunesse pour réponse au prochain Conseil communal

22. DT1 - DIRECTION GENERALE - COMMUNICATION(S)

NEANT

Par le Collège :

Le Directeur général,

La Présidente,

(s) O. MAILLET

(s) F. WINCKEL